**SOMMAIRE**

Dédicaces ...................................................................................................2

Remerciements .............................................................................................3

Glossaire ................................................................................... .................4

Introduction.................................................................................................5

Première partie : l'analyse du risque de crédit ........................ ................................7

Chapitre : les crédits accordés par la banque .....................................................................8

Section 1 : Définition du crédit ...................................................................................8

Section 2 : Les différents types de crédits bancaires ..................................................8

Chapitre 2 : Le risque de crédit........................................................................14

Section 1 : Définition du risque de crédit ............................................................14

Section 2 : Typologies des risques de crédit .........................................................14

Chapitre 3 : L'évaluation du risque de crédit .................................................................16

Section 1 : L'évaluation selon l'emprunteur .........................................................16

Deuxième partie : La gestion du risque de crédit ............................................................20

Chapitre 1 : Généralités sur les moyens de se prémunir du risque de crédit .....................21

Section 1 : Les supports .................................................................................22

Section 2 : Les garanties .................................................................................24

Section 3 : Les clignotants ............................................................. ......... .......25

Chapitre 2 : La gestion externe du risque de crédit ................................. .................28

Section 1 : Les institutions et les accords internationaux et

Sous régionaux................................................... ...........................28

Section 2 : Les fichiers ..................................................................................36

Chapitre 3 : La gestion interne .........................................................................37

Section 1 : L'analyse traditionnelle ...................................................................38

Section 2 : L'analyse portefeuille et les techniques modernes ....................................39

CONCLUSION ..........................................................................................53

Bibliographie et Webographie ............................................................................................54

Annexes ........................................................................................................55

Table des matières ........................................................................................66

**DEDICACES**

Je dédie ce travail à :

Mes feus parents, mon père et ma mère qui, grâce à leur collaboration, leur détermination dans le travail m'ont inscrit à l'école et m'ont soutenu au prix de sacrifices inoubliables ; et qui n'ont pas pu voir ce que je suis devenu. Je prie le bon Dieu pour que leurs âmes reposent en paix (amen) ;

Nen Fatoumata BAH pour ses bénédictions depuis toujours;

Mes tantes et oncles maternels pour leur amour et gentillesse en vers moi ;

Tous mes frères et soeurs ;

Mon homonyme et sa famille pour tout ce qu'il a fait pour moi depuis le collège jusqu'aujourd'hui ;

Tous mes amis restés au pays ;

A toutes les africaines et africains conscients de l'urgence de changement de mentalité pour le développement du continent ;

REMERCIEMENTS

*Avant tout, je remercie* ***ALLAH LE TOUT PUISSANT*** *de m'avoir donné la force et le courage d'arriver là ;*

*Mes remerciements vont à l'endroit de tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce travail, en particulier à :*

***Ma mère****, celle qui est toujours présente dans mon esprit et continue de l'être pour faire mon bonheur. Merci pour t'être sacrifiée pour que tes enfants grandissent et prospèrent. Enfin ! Merci tout simplement d'être... ma mère. Que ton âme se repose en paix !*

***Mon père****, qui m'a envoyé à l'école, à qui je n'ai pas eu la chance bien connaître. Je me rappelle de tes conseils bien que j'étais encore enfant. Que la terre te soit légère.*

*Mon directeur de mémoire, Monsieur* ***Mbaye DIENE*** *professeur à l'université Dakar Bourguiba (U-DB), je tiens à lui exprimer toute ma reconnaissance pour ses conseils avisés, sa disponibilité à m'accompagner tout au long de ce travail ;*

*Je remercie ici l'ensemble du corps professoral du l'UDB ;*

*Mes frères* ***Abdourahamane, Souleymane, Boubacar, Abdoulaye, Oumar*** *pour leur soutient matériel et financier durant ma formation je leurs dis grand merci ;*

*Ma soeur* ***Fatoumata BAH*** *pour son amour et sa gentillesse ;*

*Mon homonyme* ***El hadj Ousmane Bah et sa famille*** *qui m'ont soutenu et m'ont surtout aidé à un moment important de ma vie ;*

***Bilguissou BAH et Sékou BAH*** *qui ont été d'un soutien moral, affectif et financier depuis que je suis au Sénégal, je voudrais leur témoigner toute ma gratitude ;*

*Alpha Midiaou, Marlyatou et Ndeye Fama de m'avoir bien accueilli et accepté parmi eux comme frère ;*

*Monsieur* ***Maleye FAYE,*** *de la BICIS pour avoir su mettre à ma disposition son temps, ses conseils et les moyens nécessaires à la bonne conduite de ce travail ;*

*Madame* ***Fatou BOIRO****, pour tous ses conseils qu'elle m'a toujours promulgués quand j'en avais besoin ;*

*Mes camarades de classe, je leurs témoigne mon amitié ;*

*L'amicale des étudiants guinéens au Sénégal pour m'avoir facilité l'intégration ; Monsieur* ***Mor NGOM*** *mon prof d'assurance pour son aide dans la rédaction de ce mémoire*

*Je n'oublie pas toutes les personnes que je n'ai pas pu citer nommément. Je voudrais que chacun de vous trouve dans ce document l'expression manifeste de ma profonde gratitude.*

**GLOSSAIRE**

**LTCM:** Long Terms Capital Management

**BCEAO :** Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**UEMOA :** Union Economique Monétaire Ouest Africaine

**CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**VaR :** Value at Risk ou Valeur à Risque

**RAROC**: Risk adjusted Return on Capital ou la rentabilité ajustée du risque rapportée au capital réglementaire

**INTRODUCTION**

Depuis de très nombreuses années, le risque de crédit est l'une des causes majeures de la volatilité des résultats des entreprises et des institutions financières. Comme toute entreprise, un établissement de crédit est exposé à une multitude de risques qui peuvent entraîner sa défaillance et sa faillite.

Le risque de crédit est très important pour les banques, les émetteurs d'obligations et leurs investisseurs. Il est soumis à la fois aux cycles économiques, à la conjoncture du secteur d'activité, au risque pays et aux événements propres à la vie de l'entreprise. Il diminue en phase d'expansion économique, car les gains considérables engrangés par les entreprises durant cette période réduisent de fait la probabilité de défaillance ; il augmente en période de récession, car les gains diminuant, les entreprises se retrouvent plus souvent que d'habitude dans des difficultés pour rembourser leurs emprunts bancaires ou obligataires.  
  
Le crédit est une anticipation de recettes futures. Tout crédit comporte le risque que ces recettes ne se produisent pas et qu'aucun remboursement ou bien seulement un remboursement « particuliers » à l'échéance, Ce risque appelé risque d'insolvabilité est essentiel dans l'activité de la banque dont une des fonctions est la distribution de crédits. L'appréciation du risque d'insolvabilité est donc une première importance et on peut schématiser ainsi le comportement de la banque conférée à ce risque ; un crédit n'est accordé que si le banquier estime que la probabilité de remboursement excède celle de non remboursement.  
  
Comment apprécier la capacité d'un emprunteur à rembourser le crédit ? L'étude des documents financiers produits par l'emprunteur qui s'attache aux critères de liquidité ou de surface financière et envisage les perspectives de développement du demandeur est la méthode la plus utilisée. Cette méthode rencontre vite des limites.  
  
Comment apprécier le risque d'insolvabilité lorsque l'emprunteur est un simple particulier et qu'il ne peut fournir aucun bilan ou compte de résultat ?

Avec le développement du marché des particuliers, cette question s'est posée de plus en plus fréquemment et l'insuffisance des renseignements concernant ces emprunteurs a conduit les banquiers à rechercher d'autres moyens d'appréciation du risque d'insolvabilité reposant sur des méthodes statistiques. Par la suite, le problème s'est naturellement pris d'étendre ces méthodes aux crédits à destination des entreprises.

Enfin, la montée de l'endettement des pays en voie de développement ou de pays de l'Est au cour de la décennie soixante-dix a conduit les banques à étudier le risque-pays et à développer des instruments d'analyse de ce risque d'une nature tout à fait particulière.  
  
Ce présent mémoire constitue une recherche sur les méthodes de gestion de risque des crédits accordés par les établissements de crédit aux particuliers, aux entreprises.

Dans ce cadre, ce mémoire se propose donc :

Ø D'étudier dans une première partie l'analyse du risque de crédit en se basant d'abord en chapitre 1 les crédits accordés par la banque, puis en chapitre 2 énumérer brièvement le risque de crédit, en donnant la typologie des risques de manière générale et en fin en chapitre 3 nous essayerons de faire l'évaluation de ce risque de crédit selon les différents clients de la banque (particulier, entreprise)

Ø De présenter dans une deuxième partie la gestion du risque de crédit. En chapitre 1 nous parlerons des généralités sur les moyens de se prémunir des risques de crédit, en chapitre 2 de la gestion externe du risque et en chapitre 3 de la gestion interne.

**PREMIERE PARTIE : L'ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT**

Le risque est inhérent à toute activité humaine, notamment lorsqu'on fait des affaires. Dans les métiers de la banque, le risque est un élément que l'on vit au quotidien. En effet l'activité principale de la banque étant de distribuer du crédit, le risque de non remboursement est omniprésent.

Le crédit est une opération récurrente surtout dans notre environnement ou la liquidité est presque chose inexistante chez les clients (entreprise, particulier). En effet, ceux-ci ont toujours des besoins à satisfaire comme le financement de leur exploitation ; de leur consommation le paiement des salaires et impôts ; etc.

Par conséquent la relation banque client s'exprime mieux dans les facilités c'est pourquoi la banque doit fixer des limites pour contrecarrer les excès et le défaut pouvant survenir durant la relation. En général, le principal défaut supporté par la banque est le risque de crédit qu'il doit circonscrire par une bonne définition et une bonne analyse à fin d'en avoir une mesure assez correcte lorsqu'elle prête à tel ou tel client (particulier ou entreprise)

Cette première partie cherche par conséquent à démontrer que le risque de crédit est fonction du crédit accordé et l'analyse de ce risque à un rôle primordial dans la gestion du risque de crédit

**CHAPITRE 1 : LES CREDITS ACCORDES PAR LA BANQUE**

**SECTION 1 : Définition du crédit**

Opération par laquelle un établissement de crédit met ou promet de mettre à la disposition d'un client une somme d'argent, moyennant intérêts et frais, pour une durée déterminée ou indéterminée. (Lorsque le crédit est dit gratuit, les frais et les intérêts sont nuls).

Le cédant devient alors un créancier et le cessionnaire un débiteur. Crédit et dette sont donc des termes qui décrivent une même opération considérée de deux points de vue opposés.

Il est possible de distinguer les crédits en fonction de leur durée, de leur objet, de la garantie exigée en fonction du prêt accordé, de l'identité du créancier ou du débiteur : il existe des crédits au jour le jour, à court terme (de trois mois à deux ans), à moyen terme (de deux ans à sept ans) et à long terme ; les crédits à la consommation sont accordés aux particuliers pour leur consommation personnelle, les crédits d'investissement, représentés par des obligations émises par les entreprises, sont utilisés par les entreprises pour financer l'acquisition d'installations et d'équipements ; un crédit hypothécaire (voir Hypothèque) est composé de prêts garantis par des terrains ou des bâtiments ; les crédits bancaires sont accordés par les banques et prennent la forme de prêts, d'opérations d'escompte ou de découvert de compte ; le crédit international est accordé à certains États par d'autres États, par les ressortissants de pays étrangers ou les institutions financières internationales telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. (BIRD) ; la dette publique est composée de crédits accordés à l'État, représentés par les obligations émises par les autorités publiques.

L'existence du crédit permet également la réalisation d'opérations de commerce complexes sans maniement d'argent. On utilise à sa place des instruments de crédit qui peuvent

**SECTION 2: Les différents types de crédits bancaires**

Il existe plusieurs variétés de crédits :

On les classe généralement selon deux critères : la durée et la nature de l'opération.

En fait, la durée du crédit est toujours est liée à la nature de l'opération qu'il finance, conformément à une règle stricte de gestion financière

Le délai d'exigibilité d'une dette doit correspondre au degré de liquidité de l'actif qu'elle a servi à acquérir.

Ainsi, il ne peut pas être question d'utiliser un crédit remboursable sur un an, pour installer une usine qui commence à fonctionner qu'au bout de trois ans

Nous serons amenés à distinguer trois types de crédits :

Le crédit à court terme ou crédit de fonctionnement, le crédit à moyen terme, et le crédit à long terme ou crédit d'investissement.

**I) Le crédit à court terme**

:

Une entreprise ou un particulier quelques soit sa santé financière est parfois confronté à des besoins de trésorerie. Ce sont des besoins à court terme qui permettent aux clients de la banque de faire face à ces engagements auprès des fabricants ; des fournisseurs ; de son personnel pour les entreprises ou encore une liquidité monétaire pour ces besoins personnels pour le particulier.

C'est un crédit dont la durée ne dépasse pas deux (2) ans et il porte essentiellement sur des besoins liés à :

Ø L'approvisionnement en petit matériel ; en petits équipements ;

Ø La fabrication des produits ;

Ø La commercialisation des produits ;

Ø La consommation ; etc.

On peut distinguer plusieurs types de concours :

Ø Ceux accordes en anticipation de rentrée certaine et qui, selon le montant la durée, feront l'objet d'un contrat de prêt

Ø Ceux accordent en anticipation d'épargne qui feront l'objet, dans tous les cas d'une offre préalable et d'un contrat de prêt.

Ø Ceux enfin, qui permettent d'éviter un décaissement immédiat.

Le crédit à court terme comprend plusieurs catégories dont entre autres on peut citer :

**A) Le découvert en compte :**

C'est un financement à court terme sous forme de trésorerie donner au titulaire du compte par le banquier. Le découvert porte sur un montant maximum à ne pas dépasser, il est remboursé sur une période fixée à l'avance en accord avec le banquier. Cette période ne peut pas dépasser deux (2) ans parce qu'il s'agit d'un crédit à court terme. Il est assujetti à un taux d'intérêt débiteur fixé par la banque. Ce découvert peut être renouvelé par tacite reconduction fait l'objet d'une convention passée entre la banque et le client

**B) Le prêt personnel**

Un prêt personnel est une forme de crédit destiné au particulier, non affectée à un usage déterminé, pour lui permettre de financer ses besoins personnels. Le prêt personnel permet de disposer de la somme d'argent empruntée, librement. Le prêt personnel est un crédit non affecté à un achat déterminé. Pour demander un prêt personnel, il n'est pas nécessaire d'en préciser la raison. Le prêt personnel est un crédit amortissable, remboursable par mensualités fixes. La somme prêtée est versée intégralement, en une seule fois, pour un montant, une durée de remboursement et un taux d'intérêt déterminé au départ. Le prêt personnel est adapté ; pour financer : des projets (voyage, vacances, mariage...) une grosse dépense (réparation de toiture, remplacement de climatisation, aménagement de jardin...) ou toute autre utilisation personnelle.

**C) Le crédit scolaire**

Ce crédit est octroyé chaque année du début du mois de juillet à la fin du mois d'octobre. Il est remboursable sur neuf mois au maximum et le taux d'endettement ne doit pas excéder les 45% du salaire net du client.

Ce crédit porte des intérêts au taux de 21,25% l'an auquel sera ajoutée une taxe de 13% soit 24,01% TTC.

**II) Le crédit à moyen terme** :

D'une durée de 2 à 7 ans, le crédit à moyen termes accordé soit par une seule banque, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé (crédit national, crédit d'équipement des PME, etc.)

Il faut éviter dans tous les cas, que la durée du financement soit longue que la durée d'utilisation du bien que crédit à moyen terme finance.

Celui-ci s'applique donc à des investissements de durée moyenne telle que les véhicules et les machines et de façon plus générale, à la plupart des biens d'équipements et moyens de production de l'entreprise

La durée du prêt doit cependant tenir compte de possibilité financière de l'entreprise. Celle-ci en effet, en pendant cette période, doit pouvoir non seulement assurer le remboursement du crédit, mais encore dégagé un autofinancement suffisant pour reconstituer le bien qui s'use (c'est l'amortissement)par le crédit à moyen terme, le banquier distingue ceux qui sont réescomptables de ceux qui ne le sont pas. Si dans les deux cas, la banque prend le risque de l'opération, elle a la possibilité dans le premier cas de mobiliser sa créance.

Comme le crédit à court terme, le crédit à moyen terme comprend aussi plusieurs catégories entre autres on peut citer : Le crédit de consommation (crédit ou prêt affecté : exemple : le crédit auto ; le crédit d'équipements ; ...)

**III) Le crédit à long terme** :

D'une durée de 7 à 10 ans, il est accordé par les institutions financières spécialisées. Pour ce type de financement, la banque ne joue, la plupart du temps qu'un rôle d'intermédiaire avec toutefois, dans certains cas, une participation en risque avec l'établissement préteur. Ces institutions financières spécialisées assurent le financement de ces crédits sur les sources provenant principalement d'emprunt obligataire.

En guise d'exemple de crédit à long terme on a :

**A) Le crédit d'investissement** : c'est un crédit qui peut être à moyen ou à long. Mais le plus souvent il est utilisé pour le long terme. Et ses caractéristiques sont :

**1) Définition** : Un crédit d'investissement est un crédit ou un prêt **à moyen ou à long terme** dont le taux d'intérêt, les modalités d'utilisation et le plan de remboursement sont fixés par contrat.

**2) But** : il peut servir à financer des investissements en actifs fixes comme des bâtiments, des machines, de l'équipement, etc.

Un crédit d'investissement peut aussi **financer la reprise ou la création d'un commerce**.

Enfin, ce type de crédit sert aussi souvent à **reconstituer le fonds de roulement** afin de conférer à l'entreprise une structure financière saine.

**3) Fonctionnement :** Supposons qu'une entreprise souhaite effectuer un investissement mais ne dispose pas des fonds

Nécessaires ou ne souhaite pas y affecter les fonds dont elle dispose. Elle s'adressera alors à une banque avec laquelle elle négociera les différentes modalités du crédit.

Le résultat de ces négociations est alors établi dans un contrat.

Suivant l'objet de l'investissement, **le crédit peut être utilisé en une fois** (par exemple pour le financement d'une machine, du fonds de roulement) **ou par tranches** (par exemple pour la construction d'un hangar).

A chaque utilisation, **la banque exigera toutefois des documents prouvant l'authenticité des investissements**, comme des factures, des états d'avancement, etc.

Une fois le crédit entièrement utilisé, l'entreprise procédera au remboursement suivant un **plan d'amortissement convenu**, par le biais de versements périodiques. On peut opter pour un amortissement fixe ou un amortissement dégressif.

Dans tous les cas, **l'amortissement se fait en deux parties**, d'une part l'amortissement du capital et d'autre part l'amortissement de l'intérêt.

**4) Durée** : elle est fonction de l'objet financé et correspondra en principe toujours à sa durée de vie économique.

La durée d'un crédit d'investissement ne peut cependant **jamais être inférieure à trois ans ni supérieure à vingt ans**.

**5) Coût** : Comme on l'a dit plus haut, **des intérêts sont imputés sur l'encours du crédit**. Pour calculer ces intérêts, l'on part du taux de base pour les crédits d'investissement, majoré d'une marge donnée. Cette marge est fonction de la "qualité" de l'entreprise (plus précisément sa capacité de remboursement, les perspectives de revenus, etc.), de la durée du crédit et du risque inhérent à l'objet financé.

**Le taux d'intérêt peut être fixe ou variable**. En cas de taux variable, une clause de révision périodique est prévue. En fonction de l'évolution du taux du marché, le taux d'intérêt est adapté à la hausse ou à la baisse.

Les intérêts peuvent être payables mensuellement, trimestriellement ou, exceptionnellement, semestriellement ou annuellement. **Le mode de calcul et de paiement des intérêts a une grande influence sur le coût global du crédit**.

6) Risque : Le risque est qu'à l'échéance l'entreprise ne soit pas en mesure de rembourser.

Ce risque est d'autant plus grand que l'investissement financé s'avère peu rentable et ne génère dès lors pas suffisamment de revenus au regard des obligations financières supplémentaires.

C'est pourquoi la banque effectuera une analyse approfondie de l'impact du nouvel investissement sur la gestion globale de l'entreprise.

Dans le cadre de son analyse, elle se concentrera principalement sur la **capacité de remboursement**

**7) Extension :**

Nous pouvons pointer deux extensions au crédit d'investissement

**a. Exemple** :

Une entreprise achète une machine d'une valeur de 204.000 euros, hors TVA et fait appel à un crédit d'investissement pour financer cette machine :

§ Crédit de 204.000 euros,

§ A 5 ans (= 60 mois),

§ A un taux fixe de 7%,

§ Avec un amortissement fixe de capital.

Amortissement fixe de capital :

§ Capital = 3.400 euros / mois [= 204.000 / 60]

§ Intérêt 1e mois = 1.190 EUR [= (204.000 \* 7) / (100 \* 12)]   
dernier mois = 19,83 EUR [= (3.400 \* 7) / (100 \* 12)]

§ Charge d'intérêt totale = 36.295 euros (somme d'une série arithmétique)

Mensualités :

§ Charge d'intérêt totale = 38.364,24 euros [= 204.000 \* 0,313433 \* 60 / 100]

§ Mensualité = 4.039,40 euros [= (38.364,24 / 60) + 3.400]

**b. Traitement comptable scission amortissement capital - intérêt :**

La **partie amortissement de capital** suppose la diminution de la dette. Cette dette est comptabilisée **au passif** du bilan. **L'intérêt** par contre est une rémunération en faveur de la banque et fait partie des coûts financiers au **compte de résultats**.

De plus, la dette en cours est divisée en deux chaque année au bilan final :

§ Dette qui devra être apurée au cours de l'exercice suivant et

§ Dette qui devra être apurée plus tard.

**B) Le crédit bail** :

Il s'agira de tout le matériel dont l'entreprise a besoin pour son activité courante. Ces sommes de financement utilisées par le système bancaires ne sont pas nombreuses et se limitent à une intermédiation financière de la banque qui joue le rôle de relais financier entre le client et l'institution de crédit bail.

Ces matériels peuvent être des meubles ou des immeubles. Ce qui nous permet de définir le crédit bail comme une technique de financement d'une immobilisation ou d'un mobilier par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour louer pour une valeur résiduelle, généralement faible en fin de contrat. Il permet aussi de surmonter les écueils que sont les traditionnelles garanties bancaires.

En ce concerne les techniques du crédit bail le principe simple porte souvent sur des biens (meubles ou immeubles) à usage professionnel. C'est une opération qui fait intervenir trois protagonistes :

\_ L'entreprise qui veut disposer du bien mobilier ou immobilier ;

\_ Le fournisseur vendeur de ce bien généralement une autre entreprise industrielle et commerciale ;

\_ L'établissement de crédit bail

Concrètement, il revient au locataire de choisir le fournisseur et de déterminer les spécifications du matériel à financer. Ensuite, la société de crédit bail acquiert le bien à financer qui a été choisi pour mettre à la disposition du locataire

Seulement, le fournisseur (propriétaire) concernant le titre propriété alors que le locataire assume les risques et les charges pour une durée fixée en rapport avec la durée de vie économique du bien ou celle de son amortissement fiscal.

Pendant cette durée, le locataire paie en retour le loyer comprenant l'amortissement du bien, les frais financiers ainsi qu'une marge bénéficiaire sous réserve d'une valeur réelle fixée à la signature du contrat. A l'issue du de la période de location, trois options s'offrent à l'entreprise locatrice :

Ø Lever la promesse de vente en acquérant définitivement le bien à un prix égal à la valeur résiduelle du matériel ;

Ø Conclure un nouveau contrat de crédit bail sur le même matériel ;

Ø Rendre le bien au propriétaire.

Ce crédit bail mobilier qui est à l'origine des financements des entreprises a été étendu aux particuliers à partir des années 1970 pour le financement des voitures de tourisme et étendu à d'autres biens.

**CHAPITRE 2 : LE RISQUE DE CREDIT :**

Le risque est présent dans toutes les activités de l'économie. Selon l'activité, il est tantôt important, tantot il peut être négligé. En effet, si dans l'activité concernée elle a des effets néfastes notamment ici (activité bancaire), alors il faut réfléchir sur une définition et son évaluation.

Dans ce chapitre, nous allons dans une première section définir le risque de crédit. Egalement nous allons voir la relation qu'il ya entre le risque de crédit et d'autres risques principaux dans l'activité bancaire que sont le risque de marché et le risque de liquidité

**SECTION 1 : Définition du risque de crédit :**

Le risque de crédit est défini comme étant :

« Le risque résultant de l'incertitude qu'à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations. Très prosaïquement, il existe donc un risque pour la banque dès lors qu'elle se met en situation d'attendre une entrée de fonds de la part d'un client ou d'une contrepartiede marché »

Le risque de crédit est le risque que le débiteur ne réponde pas à son obligation initiale qui est de rembourser un crédit. En fait, dès que le client rend son compte débiteur, la banque est appelée à supporter un risque de crédit. Ce qui né du fait que la banque collecte des fonds auprès du public qu'elle doit être en mesure de restituer en tout temps ou selon les conditions de retrait fixées. Puisque les banques ne sont pas à l'abri des fluctuations économiques, elles doivent jauger les demandes de crédit avec minutie pour minimiser le risque de crédit.

Il faut noter que dans les affaires de crédit, les banques sont tenues de respecter « **la règle** **d'or des banques** «. Cette règle dite « principe de l'adossement » stipule que

« Les banques financent les prêts à court avec des fonds à court terme et les prêts à long terme avec des passifs à long terme ».

Dès lors que la banque dans ces transactions avec la clientèle ne prend pas en compte cette règle, elle doit faire à des risques notamment le risque de crédit qui se présente sous diverses formes

**SECTION 2 : Typologie des risques de crédit :**

Les risques liées au crédit sont multiples et multidimensionnels en plus des risques généraux que court la banque (risques commerciaux, risques de gestion interne, risques opérationnels et techniques,...). Afin de bien cerner la notion de risque de crédit, nous allons présenter ses composantes, ensuite nous discuterons des liens qu'il a avec les autres risques

**A) LES COMPOSANTES DU RISQUE DE CREDIT :**

Le risque de crédit comprend :

**Ø Le risque de contrepartie** : qui est pour une banque ou une entreprise qu'une contrepartie (partie d'une transaction sur le marché de gré à gré) n'honore pas ses obligations envers elles. C'est le risque de défaillance d'un débiteur sur lequel l'établissement détient une créance ou un engagement de hors bilan assimilable.

Il comprend en général :

Les crédits octroyés

Les titres détenus

Les engagements hors bilan

Les véhicules qui permettent la distribution des risques sont les produits dérivés comme les swaps, les contrats à terme et les options. Aux états unis, la fédéral réserve board estimait qu'en 1996, les banques américaines détenaient plus de trente sept trillions de dollars de position hors bilan, comparé à un montant d'environ un trillion de dollars seulement, 10 ans plus tôt. Ceci montre que ce risque est apparu avec la diversification des activités des banques (intermédiation dans les marchés financiers)

Ø **Le risque de liquidité** : qui apparaît lorsque le client se trouve dans une situation d'illiquidité (temporaire ou conjoncturelle). On parle alors de risque de non paiement

**Ø Le risque lié à l'activité de la structure du demandeur** : est le risque lié à une baisse du chiffre d'affaires dont les conséquences se font surtout ressentir au niveau de la rentabilité puis de la liquidité si la chute est durable. En effet, l'entreprise en proie a des difficultés financières va faire une hiérarchie des ses engagements, donner une position secondaire au créancier « banque » et honorera tardivement ses engagements auprès de celle-ci.

**Ø Le risque sectoriel** : lié au secteur d'activité

Exemple : l'excès de concentration par secteur peut aussi s'avérer catastrophique ainsi qu'en témoigne l'exemple du crédit lyonnais, en France, qui avait une exposition excessive dans le secteur immobilier quand celui-ci s'est effondré en 1992 entrainant le credit lyonnais.

**Ø Le risque financier** : rattaché aux crises financières macroéconomiques (dévaluation, révision du taux par la banque centrale)

Nous illustrerons ce risque par exemple le plus marquant des caisses d'épargne aux états unis durant la période 80. Les de ces institutions étaient constituées en grande partie de dépôts à court terme qui étaient utilisés pour financer des investissements immobiliers sous forme des prêts à long terme à taux fie. La hausse brutale des taux au début des années 80a eu pour conséquences

Une chute de la valeur de l'actif net de la caisse d'épargne dont le cout des ressources a augmenté au delà de la rémunération fixe des prêts consentis aux investisseurs

Une chute de la valeur de l'actif immobilier négativement corrélée aux taux d'intérêt. Ainsi, alors que les marges des caisses d'épargne devenaient négatives et ces caisses étaient vulnérables, certains investisseurs immobiliers se trouvaient en difficulté, voire dans l'incapacité de faire face à leurs obligations.

**Ø Le risque opérationnel** : concerne des risques d'ordre organisationnel liés au fonctionnement même de l'établissement de crédit. Il a été démontré que les crises financières surtout dans nos pays ont eu pour cause les défaillances ou manquements du système de contrôle de l'activité bancaire. En fait, la banque doit surtout veiller à un système d'octroi du crédit qui ne présente aucune faille surtout au niveau des autorisations qui provoquent dans la plupart des cas une dérive du risque de crédit.

**Ø Le risque politique** : lié à la probabilité que le changement de législation ou de réglementation réduisent le taux de rendement attendu des investisseurs.

**CHAPITRE 3 : L'EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT :**

L'évaluation du risque de crédit consiste à chercher une appréciation de la sensibilité au risque de crédit par le bais de nouvelles approches développées récemment.

L'intérêt de ce chapitre consiste donc à décrire dans une première section, l'évaluation selon l'emprunteur, et sur tous les crédits qu'il peut bénéficier (crédit à court, moyen et long terme) d'une manière générale car tous les clients de la banque peuvent obtenir ces différents types de crédits qu'il soit particulier ou entreprise, d'abord le cas du particulier, ensuite celui de l'entreprise ou nous mettrons un accent particulier vu le rôle joué par les banques dans la vie (fonctionnement) de l'entreprise et l'importance des prêts octroyés à celle-ci. Pour cette évaluation nous nous baserons sur les méthodes d'analyse financière traditionnelles et les autres méthodes d'analyse, en décrivant la nouvelle compréhension de ces méthodes avec l'application des modèles du « marché financier » à l'évaluation du risque de crédit.

**SECTION 1 : L'EVALUATION SELON L'EMPRUNTEUR :**

L'évaluation du risque de crédit varie selon le client de la banque.

**I) CAS DU PARTICULIER** :

Pour le cas du particulier, l'évaluation porte essentiellement sur la constitution du dossier, l'étude du dossier, l'étude des garanties et l'étude financière.

**A) La constitution du dossier** :

Pour obtenir un prêt personnel (crédit à court terme), le client demande à la banque les imprimés relatifs à la demande du prêt personnel. Ces imprimés sont remplis par le client et portent des informations sur l'identité, l'état civil du client et éventuellement le nom du banquier chargé de la gestion du compte. Ces imprimés doivent être signés par le client, en plus de ces imprimés, le client remet à la banque les (3) derniers bulletins de salaires et enfin une lettre de demande de crédit manuscrite portant le montant du crédit sollicité qui doit être accompagner le dossier de demande.

**B) L'étude du dossier** : Elle porte essentiellement sur :

Ø La capacité d'endettement du client : cette capacité se mesure par la détermination de la quotité saisissable du salaire, cette quotité saisissable est égale au tiers du salaire brut du client.

Ø Le niveau des engagements actuels du client à la banque : c'est-à-dire la banque dispose de l'état du compte du client qui lui permet d'apprécier le niveau de ces engagements actuels (avance en compte, découvert, autres petits crédits).

Ø L'étude des engagements du client au niveau de son employeur (les prêts internes obtenus au sein de son établissement.

Ø L'étude des engagements au niveau des autres banques.

**C) L'étude des garanties** :

Pour un crédit à court terme les garanties prises sont :

Ø Engagement de domiciliation : c'est un document établis en trois exemplaires par la banque, dans lequel le client demande à son employeur de virer obligatoirement son salaire dans son compte ouvert à la banque pendant toute la durée du remboursement du prêt, tout en précisant que ce virement est irrévocable sauf sur présentation d'une main levée de garantie. Ce document est contre signé par l'employeur qui conserve un exemplaire et transmet les autres à la banque.

Ø La caution salariale : (Co débiteurs) est accompagnée d'une domiciliation de salaire au même titre que le débiteur principal. Cette caution salariale est aussi contre signée par la banque et l'employeur du Co débiteur.

**D) L'étude financière** :

Elle porte sur la capacité du client de faire face à ces engagements. Elle porte sur la base du salaire brute sur lequel il faut déterminer la quotité saisissable qui correspond au tiers du salaire brut multiplié par la durée du prêt doit être égale ou supérieure au montant du prêt majoré des frais financiers que sollicite le client (échéance mensuelle).

Et pour le crédit à long terme le banquier pour le risque de crédit il se base d'abord à la domiciliation du salaire du particulier ensuite sur l'hypothèque ou une promesse d'hypotheque ou un nantissement du droit d'usage à temps. D'où la décision d'accorder ou de rejeter le crédit à long terme (immobilier) se trouve sur la validité du titre de propriété, sur la durée du prêt bancaire et sur la quotité saisissable.

**II) CAS DE L'ENTREPRISE** :

Une entreprise, pour solliciter un crédit bancaire, doit donner à la banque les moyens d'apprécier sa situation financière et l'opportunité de lui accorder le crédit. Le banquier doit s'assurer que le crédit demandé est nécessaire à la bonne marche de l'entreprise, qu'il ne sera pas détourné et qu'il pourra être remboursé et que le banquier a le moins de risque en engageant ses fonds dans cette activité. C'est pourquoi la banque est tenue d'effectuer :

**A) L'analyse financière traditionnelle** :

Elle consiste à faire une synthèse sur les données de l'entreprise qui sollicite le crédit. Cette analyse se fait à partir :

Les trois (3) derniers bilans

Les trois (3) derniers comptes résultat

Les trois (3) derniers comptes d'exploitation

Les états financiers prévisionnels (bilan prévisionnel, compte d'exploitation prévisionnelle planning de trésorerie prévisionnel, l'échéancier financier prévisionnel) et même éventuellement le rapport le plus récent du commissaire aux compte de l'entreprise.

**1) LE BILAN** :

L'étude d'une demande de crédit exige de la part du banquier une certaine visibilité. A ce titre, le bilan qui est considéré comme une « une photographie » de l'entreprise en un moment donné, met en relief les emplois (actifs) et les ressources (passifs) qui servent à financer les premiers. La mise en place d'un concours suppose en règle générale que l'on ait au moins (3) bilans, à l'exception des entreprises qui viennent d'être créées. Nous avons deux approches dans la présentation du bilan :

Ø L'optique fonctionnelle qui met l'accent sur les problèmes économiques et les problèmes d'équilibre comme le Fonds de Roulement et le Besoin en Fonds de Roulement **(cf. annexe 1).**

Ø L'optique financière met en relief différents ratios qui peuvent être utilisés pour apprécier le risque de prévention des difficultés **(cf. annexe 2).**

**2) LE COMPTE RESULTAT** :

Le compte résultat est un document essentiel dans la vie comptable de l'entreprise qui regroupe en sein, l'ensemble des charges et des produits de l'exercice.

L'analyse du compte résultat permet de mesurer les performances de l'entreprise :

La production : le chiffre d'affaires ne correspond qu'à une partie vendue de la production des biens et services et des marchandises vendues en l'état.

Æ La marge brute d'exploitation : elle a pour principal intérêt de permettre des comparaisons avec d'autres entreprises du secteur pour apprécier la compétitivité de l'emprunteur sur son marché et de mettre en évidence la spécificité de son activité par rapport à sa branche de rattachement.

Æ La valeur ajoutée : elle permet à l'entreprise de s'autofinancer.

Æ L'excédent brut d'exploitation : est la ressource fondamentale que l'entreprise tire de son exploitation pour développer ses capacités de production (investir), améliorer sa trésorerie, rémunérer les capitaux engagés (actionnaires ; préteurs). Il joue un rôle clés dans l'établissement des prévisions de trésorerie et du tableau de financement. Il doit être suffisant pour permettre à l'entreprise de payer ses frais financiers, d'amortir ses installations, de constituer les prévisions nécessaires.

Æ Le résultat d'exploitation : est le solde disponible après déduction des dotations aux amortissements et aux prévisions à l »excédent.

Æ Le ratio : « la capacité d'autofinancement nette sur la valeur ajoutée » : est un signal d'alarme très important ; sa dégradation signifie que la compétitivité de l'entreprises sa dépendance financière vis-à-vis de ses préteurs externes s'accroit

Son principal inconvénient résulte du fait que certaines entreprises n'ont pas d'états financiers ou les états financiers ne sont pas certifiés donc peu fiables. D'où la mise en place de nouvelles méthodes pour contourner ce problème d'etats financiers.

**B) LES AUTRES METHODES D'ANALYSE** :

Ils comprennent généralement le rating qui peut être interne ou externe.

**1) LE RATING EXTERNE** :

Elle a une estimation du risque de titre de créances émis par une entreprise. Elle évalue la possibilité de paiement des intérêts et le remboursement du principal des dettes. Les principales agences des notations sont Moody's, Standard and Poor's, Dull & Phillip et Fitch. Ces notations offrent une information rapide permettant d'évaluer le degré de risque pour le crédit à octroyer.

Si nous prenons le cas des agences comme Standard & Poor's, un credit noté : AAA signifie une capacité à rembourser extrêmement forte jusqu'à C, ce qui indique une créance à très grand risque.

Cette notation n'est pas constante elle évolue dans le temps, ce qui implique qu'une entreprise notée AA peut évoluer favorablement (atteindre AAA) ou régresser dans la notation (BBB). (cf. annexe 3). Mais à un instant donné, elle sert à situer l'entreprise dans son environnement. Les taux d'intérêt doivent être d'autant plus élevés que les notes sont basses.

**2) LE RATING INTERNE** :

Elle s'inspire du rating externe avec quelque fois le même système de notation ou une notation avec correspondance par rapport au systeme des agences.

L'analyse du risque de crédit relève dicte à la banque les politiques à mettre en place dans la gestion.

Il convient de noter que ces analyses ne se font pas isoler, elles participent à une combinaison dans la plupart des cas. Celle-ci en effet pour but d'affiner et d'avoir une meilleure visibilité du risque encouru devant l'octroi du crédit.

En général, l'intérêt d'évaluer le risque de crédit d'un emprunteur (entreprise ou particulier) est surtout de savoir si celui-ci est solvable ou s'il est capable de faire face à ses engagements envers les créanciers (notamment les banques).

Il ne s'agit pas d'évaluer simplement et de laisser le libre cours au crédit (amortissement naturel) mais il s'agira de mettre en place des outils de suivi permanent de ce risque de crédit et de son impact dans le cadre de la politique de gestion.

La mesure du risque de crédit surtout sur l'entreprise est donc un enjeu important, qu'il s'agisse des besoins traditionnels ou des besoins émergents générés par les nouveaux instruments comme les emprunts obligataires, l'émission d'action, etc.

C'est ainsi que les banques doivent disposer des outils de gestion fiables et encore plus fortes dans la période actuelle de montée du risque de crédit et surtout de faire face aux documents (comptes, bilan, etc) douteux ou falsifiés par certaines entreprises présentés lors de la demande du crédit.

**DEUXIEME PARTIE : LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT**

Dans cette deuxième partie qui est l'objectif de ce présent mémoire nous allons surtout

Mettre l'accent sur la gestion du risque de crédit entreprise.

Le risque de perte financière, malgré la réalisation des suretés réelles principales ou accessoires, résultant de l'incapacité d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations à l'endroit d'un de ses créanciers est le risque de crédit qu'il est important de gérer pour maintenir la solidité de la banque prêteuse.

En effet, les faillites des banques enregistrées dans le monde ces dernières années ont couté énormément d'argent. C'est pourquoi il est essentiel de s'interroger sur les mesures qui permettent de réduire le risque de faillite bancaire du au risque de crédit.

En général, deux familles de mesure permettent de renforcer la stabilité du système bancaire par rapport au risque de crédit. Ce sont :

Æ La réglementation du système bancaire plus particulièrement la réglementation du capital

Æ La mise en place de moyens d'analyse et de mesure du risque de crédit qui est accompagnée de processus de suivi et de contrôle des risques.

La gestion du risque de crédit consiste à une évaluation correcte : (bonne analyse du dossier, connaissance de l'entreprise et du secteur, suivi régulier) et aussi de repérer le risque de perte et de prendre des mesures appropriées

La gestion du risque de crédit implique d'une manière générale la prise en compte de trois éléments à savoir :

- La réglementation liée au capital ;

- Les techniques modernes de mesure des risques et les modèles de gestion du risque de crédit ;

- Les processus de contrôle et de suivi des risques mis en place dans les banques

**CHAPITRE 1 GENERALITES SUR LES MOYENS DE SE PREMUNIR DU RISQUE DE CREDIT**

L'activité bancaire, pour parer aux défaillances des emprunteurs, a mis en place des « gardes fous » qui se présentent sous diverses formes.

En effet, le secteur bancaire a réfléchi sur les documents ayant une valeur juridique, des garanties réalisables permettant de recouvrer au moins une partie de la créance, une assurance crédit (sous régionale ou internationale) pour compléter cette garantie.

Ce chapitre nous permettra de cerner les contours des moyens de se prémunir des risques de crédit dans trois sections que sont :

- Les supports à exiger dans l'administration du crédit,

- Les garanties pour se prémunir du risque de défaillance,

- Les clignotants permettant de détecter les risques de crédit.

**SECTION 1 LES SUPPORTS (documents)**

Un ensemble de document accompagne le crédit tout au long de sa vie. Ces supports alimentent aussi une banque de données pour de futur renouvellement du dit crédit ou pour une autre forme de concours que l'entreprise sollicitera auprès de la banque.

Ces documents constituent une liasse très utile pour la mise en place de base de données comme celles faites par la Banque de France.

Nous allons tout le long de cette section développer une présentation des documents les plus importants dans le dossier du crédit.

**I- LA CONVENTION DU CREDIT**

C'est un document élaboré par la banque dans lequel elle explique les modalités du crédit. Elle a une valeur de contrat car le client après avoir pris connaissance du dit document doit approuver afin de lui donner toute son essence juridique **(cf. annexe 4).**

**II- ASSURANCE CREDIT** :

L'assurance crédit a pour objectif d'apporter des réponses concrètes pour des questions relatives à la prévention et gestion du risque d'impayé, au recouvrement des créances en souffrance, à une indemnisation rapide. En effet, pour trouver la solution adéquate au besoin spécifique, les compagnies d'assurance ont réfléchi à diverses formes d'assurance : l'assurance crédit dans ce cas l'assureur prend une position qui se rapproche de celle de la caution moyennant le versement d'une prime à la charge de l'emprunteur et l'assurance incendie qui permet un dédommagement en cas de destruction, de dégradation ou du vol d'un des biens de l'entreprise qui peut servir de suretés.

Les une comme les autres permettent en général de garantir :

- Le paiement des créances impayées issues de procédures collectives,

- L'indemnisation des impayés qui pourraient la mettre en péril (impayés exclusivement pouvant entrainer des dépôts de bilan),

- Le recouvrement des sommes prêtées à des entreprises,

- Etc.

Les formules sont nombreuses. Devant un prêt la banque fera d'abord un briefing des risques et cherchera à y rattacher une assurance qui lui permettra de recouvrer ses fonds.

**III- LES CONTRES GARANTIES**

Outre la mise à disposition des organisations financières locales de ressources à long terme (ligne de crédit), de garanties de risque politique et de formation en analyse de risque, il existe une technique d'incitation à l'attribution de crédits à moyen terme, encore peu développée, qui consiste à « partager » avec une institution financière le risque commercial de défaut de ses débiteurs par l'octroi de garanties partielles.

Elles viennent en sus des garanties classiques. Et vu l'importance des montants demandés les banques peuvent recourir à des organismes qui font fonction de garantir les prêts des grands ouvrages comme le financement des infrastructures, des centrales électriques, etc.

Dans cette partie donc nous présenterons les organismes africains qui s'expriment dans la contre garantie de prêts des montants importants. Ces organismes permettent :

- La garantie des prêts à moyen ou long terme destinés au financement du projet économique et financièrement rentable

- L'allégement des conditions d'emprunt par la bonification d'intérêt ou l'allongement de la durée du crédit,

- Le financement des opérations spécifiques sur emprunts subventions : projets intégrateurs, assistance technique, étude de viabilité technique et financière ;

- La prise de participation dans le capital.

Parmi ces contres garantis, on a :

**A) FAGACE :**

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique est un établissement public international à caractère économique et financier crée en 1978 par huit Etats : Benin, Burkina Faso, Centrafrique, Cote d'Ivoire, Niger, Rwanda, Sénégal, Togo ; le Mali s »y est joint en 1996. Le FAGACE a son siège à Cotonou (Benin). **(cf. annexe 5)**

Les domaines d'intervention du fonds sont les suivants :

Ø Les industries de valorisation des ressources naturelles,

Ø Les industries d'import - substitution,

Ø Le développement rural,

Ø Les infrastructures,

Ø Les PME.

**B) le fonds de GARI :**

Le fonds de garantie des investissements en Afrique de l'Ouest est une société de droit togolais qui offre des garanties sur les crédits à l'investissement à moyen et long terme pour les projets d'investissement sur l'ensemble des pays de la CEDEAO. **(cf. Annexe 6).**

**C) FAIR :**

Le fonds d'aide à l'intégration régionale est un fonds destiné à assurer le financement d'un aménagement équilibré du territoire communautaire en contribuant à la réduction des disparités régionales. Est adopté, sur la période 2002 à 2006 inclus, le financement du programme d'intervention du FAIR des Etats membres de l'UEMOA pour un montant de cent dix huit (118) milliards de francs CFA**. (cf. annexe 7).**

Les contres garantis ne sont que très rarement utilisées. Ce sont plutôt les garanties assorties de suretés en général qui sont plus prisées par nos banques.

Dans la section nous allons présenter les garanties qui viennent conforter l'espoir du créancier (banquier) de recouvrer ses fonds en cas de défaillance du débiteur.

**SECTION 2 LES GARANTIES :**

Elles sont les conséquences d'une situation emprunteur - préteur et permettent au créancier de se prémunir contre le risque d'insolvabilité de son débiteur en prenant sur celui-ci des suretés.

Elles peuvent se présenter sous comme suit : les suretés classiques, et les garanties liquides.

**I) les suretés classiques** :

Elles viennent se greffer pour garantir au créancier de recouvrer au moins le principal prêt.

**A) les sûretés personnelles :**

Pour quelques entreprises, elles peuvent se présenter sous la forme de caution du dirigeant qui présente un double avantage car le dirigeant va se sentir impliqué dans les activités de l'entreprise et veillera à la réussite de l'investissement, mais également en cas de procédure collective, la banque peut saisir directement le patrimoine du dirigeant pour éviter la concurrence des créanciers.

**B) les suretés réelles :**

La panoplie est d'autant plus large qu'il existe de suretés réelles. En effet, pour l'entreprise, la banque sollicitera cette deuxième forme sous les formules de nantissement (fonds de commerce, du matériel de l'entreprise, ...) ou d'hypothèque de rang privilégié.

Ces suretés ont un caractère illusoire car si le débiteur est en procédure collective, le rang de la banque va s'effriter au profit de l'Etat et des travailleurs de l'entreprise.

**II) les garanties liquides :**

Elles sont composées de dépôts à terme et autres placements et des ordres de virement irrévocables et permettent à la banque de suivre le circuit des ressources de l'entreprise pour pouvoir très vite recouvrer le montant de son crédit.

Les garanties dans leur objectif premier auraient du suffire pour prévenir les risques de défaillance du débiteur mais en général elles ne satisfont pas à cet objectif. Néanmoins, elles permettent aux entreprises d'accéder au crédit car améliorant le regard des créanciers vis-à-vis de l'emprunteur.

**SECTION 3 : LES CLIGNOTANTS**

La banque peut détecter les risques plus particulièrement le risque de crédit doit analyser l'entreprise depuis sa création jusqu'à la situation actuelle par le biais des clignotants suivants à savoir :

**I) LA PRESENTATION DES COMPTES** :

L'activité économique de l'entreprise génère des mouvements des biens, de services, de moyens de règlement dans l'entreprise et les agents économiques. Ces mouvements sont dits des flux et répondent à une classification selon que le flux soit lié :

- à la nature :

Réel : concerne des biens matériaux et services,

Financier : monnaie ou autres moyens de règlement

- à la destination :

Externe : concerne l'entreprise dans ces échanges avec des partenaires (achat, vente,...)

Interne : concerne les échanges entre deux composantes de l'entreprise (ateliers, usine, filiale,....).

Toutes ces opérations doivent faire l'objet d'enregistrement pour chaque partie de l'entreprise (biens, services, ressources,...) et d'une ouverture de compte qui enregistre tous les mouvements du dit élément (augmentation de valeur, diminution, destruction, ...). A la suite de l'enregistrement des divers flux, l'entreprise pourra générer des documents de synthèse qui servent de présentation des comptes. Ce sont :

Le bilan

Le compte résultat

La balance

Le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE).

**II) VIE DE L'ENTREPRISE** :

La vie de l'entreprise doit être étudiée pour apprécier le risque dans la mesure où l'entreprise effectue des échanges dans son milieu qui améliore sa situation initiale. Donc, il est important de tenir compte de la vie de l'entreprise pour refléter à temps opportun, une nouvelle image du patrimoine

Mais quelque fois, les banques ne l'utilisent pas car certaines entreprises ne disposent pas des états financiers.

**III) LES INFORMATIONS EXTERNES :**

L'entreprise est régie par des réglementations juridiques, monétaires et comptables qui accompagnent sa vie de la naissance à sa mort. Au Sénégal, les entreprises sont encadrées par les textes de :

**L'UEMOA** : union économique et monétaire ouest africain qui régie l'activité économique et des banques par le biais d'organes comme la BCEAO qui assure le contrôle du respect des dispositifs de gestion qu'ils réalisent ;

**L'OHADA** : organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, a pour objectif de mettre en place un cadre réglementaire uniforme dans l'ensemble des Etats qui ont adhéré à son programme.

**Le SYSCOA** : système comptable ouest africain définit le cadre comptable pour un traitement plus clair des états financiers mais également décompose ses derniers et précise le contenu de chaque poste composant les divers états financiers

**IV) FONCTIONNEMENT DU COMPTE DE L'ENTREPRISE DANS LA BANQUE :**

La banque dispose d'information sur la tenue du compte de l'entreprise. Elle examinera avec soin les événements relatifs à la société c'est-à-dire :

- les impayés,

- le respect des échéances,

- le solde moyen du compte.

**V) LES AUTRES CLIGNOTANTS**

Ø la direction : un changement principalement ;

Ø les associés ou actionnaires : les cessions de titres, l'entrée d'u nouvel associé, etc.

Ø le décès du principal animateur de l'entreprise le cas des PME

Ø les produits obsolètes ou marchés saturés,

Ø un changement de législation,

Ø la défaillance du bailleur le plus important,

Ø la perte de licence,

Ø le redressement fiscal,

Ø la tendance baissière du chiffre d'affaire,

Ø le changement du régime,

Ø une tension de la trésorerie,

Ø une baisse de l'activité,

Ø etc.

Tous ces éléments montrent que la mesure du risque de même que sa gestion constituent des elements que la banque doit maitriser pour sortir vainqueur des maux liés au crédit. En effet, la banque est confrontée à des éléments externes et internes aux entreprises et à leur environnement qu'il lui sera assez difficile de comprendre.

C'est pourquoi, tant au niveau national, qu'à l'international, de même qu'en son sein, la banque développe des moyens de gestion qui lui permettent de minimiser les effets du risque de crédit, tenant compte de tous les aspects (réglementaire, économique,...) de l'environnement aussi bien interne qu'externe de l'entreprise.

**CHAPITRE 2 LA GESTION EXTERNE DU RISQUE DE CREDIT**

Le secteur bancaire s'est enrichi des dispositifs tant au niveau national qu'international. Pour cerner la question du crédit, les banques en accord avec les autorités de contrôle du système ont mis en place des dispositions, des organes et une réglementation qui devient l'équivalent de loi dans l'espace où elles sont acceptées.

D'abord, rappelons que le secteur bancaire suit des contours géographiques appelés communément « espace monétaire » constitué par des pays qui conviennent de partager :

- une monnaie commune à l'image de l'Euro et du Franc CFA respectivement évoluant dans l'Union Européenne et dans zone Franc ;

- une réglementation adoptée par consensus ;

- des autorités de contrôle disposant d'un bureau national dans chaque Etat membre pour une décentralisation du contrôle de l'activité ;

- des dispositifs prudentiels pour maitriser les outils de détection de potentielles crises du secteur

Les banques suivent les règles de ces unités indépendantes du secteur dans leurs lois et subissent leurs sanctions. Car le secteur bancaire est un plier important de l'économie d'un pays car il jauge la valeur de son unité monétaire par rapport aux autres monnaies en circulation dans les divers espaces monétaires.

Le système bancaire, quelque soit son appartenance, tient compte de règles internationales comme les dispositions du comité de Bale que nous essaierons de présenter de façon sommaire dans une première section ,pour ensuite prendre en compte les règles de l'espace monétaire de l'UEMOA.

**SECTION 1 : LES INSTITUTIONS ET LES ACCORDS INTERNATIONAUX ET SOUS REGIONAUX :**

**I) LES ACCORDS INTERNATIONAUX : L'accord de BALE** :

Dans les années 80, les banques internationales exprimèrent leur inquiétude au regard de la croissance rapide des risques hors bilan, qui venait s'ajouter aux problèmes des prêts aux pays du tiers monde

C'est ainsi, qu'elles se sont regroupées en pool pour développer des règles et normes en vue d'assainir le système bancaire. Ces réflexions se tiennent à l'intérieur d'un comité constitué de banques centrales et d'autorités de contrôle bancaire internationales à Bâle. Les dispositions du comité de Bâle sont envoyées à toutes les autorités de contrôle des différentes zones monétaires qui doivent l'adopter et après adoption, les rendre obligatoire au niveau de la dite zone.

Nous avons retenu les trois (3) accords phares suivants dans le cadre de la gestion du crédit

**A) BALE I**

Ce premier accord de 1988 a représenté une étape fondamentale dans l'établissement d'une réglementation prudentielle des banques visant à améliorer la stabilité du système bancaire.

Connu sous le nom de Bâle I ou Bis 88, il impose aux banques des fonds propres au moins égaux à 8% des actifs pondérés. Ce ratio appelé communément COOKE mesure la solvabilité des banques. Le but était d'établir un système dans lequel les grandes banques internationales se trouvent sur un pied d'égalité (level playing Field) pour éviter une surenchère dans les conditions consenties aux clients, qui aurait inévitablement conduit à une fragilisation du système bancaire. Le respect de ce ratio exige que le rapport fonds propres d'une banque et ses engagements (crédits) soient supérieurs ou égal à 8%.

Par exemple dans les pays du G8, ce capital se calcule comme suit :

Capital = 8% du montant des actifs pondérés.

Montant des actifs pondérés = actifs au bilan × pondération (WA) + équivalent crédits (hors bilan) × pondérations (WE)

Le ratio de COOKE a pour objectif de mesurer la solidité des banques et de les rendre plus attentives aux crédits qu'elles accordent, en conséquence de renforcer les systèmes de contrôle interne. Le calcul se fait suivant une grille de pondération établie en fonction du type de crédit accordé. (**cf. annexe 8** pour exemple de pondération).

Le calcul alloué selon BIS 88 ne reflète pas le risque économique supporté par la banque. Ceci a, en effet, conduit à développer des stratégies d'arbitrages du cadre réglementaire pour réduire l'effet des distorsions de l'accord de 1988dans l'allocation du capital et la mesure de performance et, en fin de compte, à inciter les banques à prendre plus de risques.

L'accord BIS 88 présente des insuffisances suivantes :

1. L'accord BIS 88 ne prend pas en considération l'effet complexe de porte feuille, même lorsque le risque de crédit est largement diversifié parmi de nombreux emprunteurs, industries et localisations géographiques ;

2. Toutes les entreprise sont considérées comme ayant le même risque de crédit ;

3. Il ne permet pas la compensation des risques (netting) et n'offre ainsi aucune incitation au recours aux techniques de couverture du risque de crédit comme les dérivés crédit ;

4. Le ratio de CCOKE, qui définit le capital réglementaire, est caractérisé par une mesure unique du risque de crédit, une approche identique dans tous les établissements et une pondération forfaitaire.

**B) BALE 98 :**

Conscient des limites de l'accord de 1988, le comité de Bâle n'est pas resté inactif. Il a d'abord proposé une première reforme autorisant les banques à utiliser les modèles internes pour déterminer le capital de réglementaire qui s'applique au risque de marché des actifs négociés (le Train Book). Cette reforme est en application depuis le 1er janvier de 1998, et elle est connue sous le nom de BIS 98.

Ce nouvel accord a consacré l'approche « valeur à risque » (Var) pour mesurer le risque de marché et le risque de crédit. Cette méthodologie permet de prendre en compte l'effet de diversification provenant de la corrélation imparfaite entre les facteurs de risque.

Les modèles internes permettent de réduire le capital réglementaire en prenant en considération les effets de diversification mais, de mesurer précisément les risques, d'allouer le montant de capital approprié pour le risque encouru et, ainsi, de ne pas distordre la mesure de performance des différents centres de profit.

Cet accord s'intéresse également à une nouvelle reforme sur le calcul de la solvabilité par le biais d'un nouveau ratio dit MAC DONOUGH. En fait, le taux n'est pas globalement modifié c'est plutôt la valeur de l'assiette des risques qui est corrigé.

**Total des fonds propres**

**Mesure = ---------------------------------------------------** **> 8%**

**Risque de crédit + risque de marché+risque opérationnel**

**Fonds propres**

**Mesure = ------------------------------------------------------**

**12.5 × [risque de crédit pondère + charges en fonds propres sur**

**Le risque de marché + charge en fonds propres sur le risque**

**Opérationnel]**

Ce ratio vise à instaurer un nouveau capital réglementaire. Il se propose d'offrir un cadre plus complet pour l'appréciation des risques bancaires plus particulièrement du crédit. Il offre également un cadre d'analyse qui s'appuie le plus possible sur les évaluations internes de la banque.

L'accord de 98pose en fait un problème de reconnaissance des méthodes internes (surtout pour l'évaluation du risques de crédit, de marché et opérationnel) plus particulièrement les systèmes de notations interne mais également une reconnaissance des techniques de réduction des risques.

**C) BALE 2000+**

Le nouvel accord, BIS 2000+, vise à appliquer au risque de crédit, l'approche de portefeuille développée par l'accord de 98 et à réduire les défauts des accords précédents. L'un des objectifs est de proposer une nouvelle méthode standard basée sur les évaluations d'agences externes comme Moody's ou Standard & Poor's. Alternativement, certaines banques pourront utiliser une grille de pondération basée sur leur système interne d'évaluation du risque de crédit, si elles arrivent à faire valider leur système auprès des régulateurs (agence de notation par exemple). Ultérieurement, les banques les plus sophistiquées pourront utiliser des modèles mathématiques d'analyse du risque de crédit, qui seuls permettent de gérer le risque de concentration et prendre en compte les effets de diversification.

L'accord BIS 2000+ propose un nouveau cadre réglementaire qui repose sur trois piliers :

**1. Exigence minimum de capital :**

Le premier point vise à déterminer le montant du capital que les banques doivent maintenir pour couvrir le risque de défaut lié à leurs activités risquées. Les régulateurs envisagent d'imposer aux banques un montant de capital plus élevé que le minimum requis par ce « premier pilier » en fonction de la qualité de leur système de suivi des risques, de la volatilité de leurs profits et de la natures des marchés sur lesquels elles sont présentes. En revanche, il y aura une incitation forte pour les banques à déployer des modèles sophistiqués d'analyse du risque de crédit pour l'allocation du capital économique et la mesure de performance comme le RAROC (Risk Ajusted Return on Capital).

**2. Processus de suivi par les superviseurs :**

En plus des modèles de mesure des risques, les régulateurs imposent le recours à l'analyse de scenarios afin d'examiner l'impact sur la banque d'une crise financière exceptionnelle que les modèles classiques ne peuvent pas appréhender.

**3. Discipline de marché :**

Les exigences seront accrues en matière de transparence et de divulgation des risques de marché, de crédit, de liquidité, de risques opérationnels, de performance financière et de position incluant le capital, la solvabilité et la liquidité et la politique de gestion des risques.

Son application a vu jour en fin 2004.

En résume, ce mouvement de reforme en cours vise, d'une part, à faire converger les calculs de capital réglementaire et de capital économique, et d'autre part, à inciter les banques à développer une vision intégrée de l'ensemble des risques auxquels elles sont soumises, c'est-à-dire les risques de marché, de crédit, et les risques opérationnels.

Les accords de Bâle au niveau international régissent l'activité bancaire dès l'instant où elles sont ratifiées par les autorités monétaires en place. En Afrique de l'Ouest, en plus de ces accords d'autres règles et normes sont exigées aux banques pour assurer une gestion optimale des risques de crédit.

**II) L'UEMOA ET LA BCEAO** :

L'activité bancaire s'est inscrite dans un environnement économique. En Afrique de l'Ouest, l'industrie bancaire est l'autorité de l'UEMOA avec comme institution d'application des politiques monétaires la BCEAO.

L'UEMOA compte huit Etats membres partageant une monnaie commune : le Franc de la Communauté Financière Africaine (franc CFA).

Des nouvelles règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers ont été mises en place dans un souci :

- de prendre en considération l'évolution des normes internationales admises en matière de supervision ;

- d'assurer une protection accrue des déposants dans un contexte de libéralisation de plus en plus affirmée des activités monétaires, bancaires et financières ;

- de prendre d'avantage en compte les innovations financieres dans l'appréciation des risques et des engagements du système bancaire ;

- enfin de procéder à une mise en harmonie avec le plan comptable bancaire.

Ces nouvelles règles concernent trois domaines : les conditions d'exercice de la profession, la réglementation des opérations effectuées par les banques, les normes de gestion.

Nous allons uniquement présenter les dispositions relatives au traitement du risque dans le cadre de cette reforme.

Dans les conditions d'exercice de la profession, la banque est assujettie à des règles minimales de provisionnement des risques en souffrance. Selon les types de risques en particulier celui du risque de crédit, il est obligatoire ou non de provisionner :

- les risques directs ou engagements par signature sur l'Etat et ses démembrements, la provision est facultative ;

- les risques garantis par l'Etat, il est recommandé de constituer une provision à hauteur de la créance garantie (capital + intérêt) sur une durée maximale de cinq ans lorsque le risque couvert n'est pas inscrit dans le budget de l'Etat ;

- les risques privés : s'ils concernent des créances impayées ou immobilisées, la provision (capital + intérêt) est facultative. Pour les créances irrécouvrables elles doivent être passées en perte pour l »intégralité de leur montant. Dans le cas des créances douteuses ou litigieuses, les dispositions suivantes sont prévues :

§ si elles ne sont couvertes d'aucune garantie, la provision est à 100%pendant l'exercice encours,

§ si elles sont assorties de garanties réelles, la provision est facultative pour les deux premiers exercices et doit porter au moins sur 50% du total du risque pour la troisième année mais dès qu'on a la quatrième année, la provision est de 100%.

Dans la réglementation des opérations effectuées :

- une réglementation des participations : en effet, les banques ne doivent prendre une partie supérieure à 25%du capital dans une entreprise ou à 15% de leurs fonds propres. Pour le cas des sociétés immobilières ou d'immobilisation hors exploitation, le montant des participations est limité à un maximum de 15% des fonds propres.

- Une réglementation des prêts aux dirigeants , actionnaires principaux et au personnel :un montant de 20% des fonds propres effectifs ne doit pas être dépassé et si un concours atteint au moins 5% des fonds propres de la banque, celle-ci est tenue de mettre au courant la BCEAO ou la commission bancaire.

Dans les normes de gestion, cinq (5) ratios sont à respecter :

- la règle de couverture de risques est définie comme étant « le rapport fonds propres sur risque ». Il est fixé à un minimum de 8%. En vue d'éviter une transformation excessive des ressources à vue ou à court terme en emplois à moyen ou long terme, les banques doivent financer leurs emplois à moyen terme et long terme par des ressources de 75% minimum.

- Un ratio de division des risques : le montant total des risques sur une seule et même signature, est limité à 75% des fonds propres effectifs d'une banque

- Un seuil de liquidité et d'illiquidité : le ratio de liquidité s'exprime sous la forme du rapport des actifs disponibles et réalisables ou mobilisables à court terme (3mois maximum) sur le passif exigible à court terme ou engagements par signature susceptibles d'être exécutés à court terme (3 mois maximum). La norme est de 75% et doit être respectée à tout moment par l'établissement.

- Un ratio de structure de porte feuille qui est le rapport entre les encours de crédits bénéficiant des accords de classement par le total des crédits bruts distribués qui doit être égal ou supérieur à 60%.

Le respect de toutes les dispositions intervient dans la politique de crédit de la banque plus particulièrement dans la gestion du risque de crédit. Car même si ces dispositions concernent l'établissement, dans le respect de ses normes intervient le risque de crédit qui peut fausser surtout les ratios cités dans les normes de gestion.

La loi bancaire dispose que « les banques sont les entreprises qui font profession de recevoir des fonds dont elles peuvent disposer par cheque ou virement et les banques emploient pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, en opérations de crédit ou de placement ».Le rôle de la banque est donc d'assurer la confrontation entre les agents qui ont des excès de disponibilités et les agents à besoin de financement.

Les banques sont sous la surveillance de la Banque Centrale qui a mis en place une commission bancaire dont la mission sera développée ci-dessous. Après, nous présenterons les institutions au sein de l'UEMOA qui intéressent le crédit dans sa gestion, son administration.

**A) LA COMMISSION BANCAIRE :**

L'organisation de l'activité bancaire au sein de l'UEMOA a été renforcée par la mise en place d'une commission bancaire.

La commission bancaire est maillon essentiel du dispositif conçu en 1989- 1990 pour compléter l'assainissement du système bancaire en difficultés, pour créer et maintenir les conditions d'une intermédiation bancaire de qualité. Elle est un organe de surveillance de et contrôle des banques. Elle exerce sa mission à travers les instruments suivants :

· contrôle sur pièce et sur place lors d'une mission auprès des banques ;

· avis sur les demandes d'agrément des banques ;

· prise de mesures administratives en cas de non respect des dispositions applicables (mise en garde, disjonction, procédure disciplinaire) ;

· sanction disciplinaires selon la gravité des infractions constatées (avertissement, blâme, suspension ou interdiction de tout ou partie des opérations, limitations dans l'exercice de la profession, suspension ou démission d'office des dirigeants responsables, retrait d'agréments).

Elle est composée de fonctionnaires de la BCEAO, qui établissent pour des sessions, des rapports et études sur le respect de la liquidation et des règles universelles de bonne gestion par les établissements de l'UEMOA.

**B) LES INSTITUTIONS DE SUIVI ET DE CONTROLE DU RISQUE DE CREDIT**

**1. la centrale des risques :**

La centralisation des risques bancaires permet à la banque centrale d'exercer un suivi et un contrôle à posteriori sur les crédits distribués par les banques primaires. Cet organe dispose d'un fichier national des risques tenu à chaque agence principale. Il retrace par banque les différents risques recensés. La centrale des risques présente sur la base des éléments suivants :

- le numéro d'inscription à la centrale des risques ;

- le statut juridique ;

- le code de nationalité ;

- le code activité basé sur le CITI (classement international type, par industrie de toute branche d'activité économique).

La centrale des risques, à travers les statistiques qu'elle fournit, notamment sur la répartition des crédits recensés suivant le secteur d'activité et la repartition par secteur productif et non productif, est un outil qui peut éclairer les banques primaires dans les décisions d'octroi et allocation du capital en crédit . La limite actuelle du mécanisme de la centralisation des risques, tient au fait que les états sont établis par pays et pour le moment il n'existe pas un système permettant d'identifier un bénéficiaire de crédit auprès de banque situées dans les différents Etats.

Des réflexions en cours sont entamées pour la mise en place d'une centralisation unique des risques et ainsi par là l'établissement des fichiers à l'image de ceux existant à l'étranger à l'image du FIBEN (fichier bancaire des entreprises).

**2. la centrale des incidents des paiements :**

La loi uniforme sur les instruments de paiement dans la zone (cheque, carte de paiement, lettre de change, billet à ordre) a mis en place un système de prévision et de répression des infractions. Elle permet aux banques d'apprécier le risque encourus pour les demandes de crédits.

**3. la centrale des bilans :**

Elle est mise en place en vue de la collecte des états financiers pour la constitution d'un répertoire unique des entreprises. En 2000, des fichiers ont été réalisés et leur cartographie établie en vue de finaliser la première version du dit répertoire.

**4. les accords de classement** :

Ils constituent un instrument important de contrôle à posteriori des crédits distribués par les banques primaires. En fait, la banque centrale laisse l'entière responsabilité aux établissements financiers dans l'octroi des crédits puis intervient pour surveiller la qualité intrinsèque du crédit.

Les accords de classement visent principalement à inciter les banques à détenir des actifs sains mais également à encourager les entreprises à consentir des efforts pour améliorer leur gestion et l'équilibre de leur situation financière.

Les demandes sont introduites au niveau de la BCEAO agence principale exclusivement par le banquier de l'entreprise. L'accord est matérialisé à l'aide d'un formulaire.

Pour qu'une entreprise bénéficie d'un accord, elle doit avoir :

- des ratios de base (comme l'indépendance financière, la capacité de remboursement, le ratio d'endettement et le ratio d'endettement acceptable) ;

- d'autres ratios qui complètent l'appréciation de sa structure financière entre autre le poids des intérêts dans ses activités, la durée moyenne des crédits ; ...

Mais également, elle doit disposer d'une bonne cotation de ses signatures.

Chacune de ses institutions participent à l'analyse et à la gestion du risque de crédit dans la mesure où ces organes devraient constituer des bases de données externes pour les banques.

**SECTION 2 LES FICHIERS :**

Les banques, pour optimiser leurs analyses en général, établissent des fichiers qui centralisent une caractéristique d'informations. En France, nous avons plusieurs types de fichiers. Nous en citerons ci-dessous certains qui intéressent le plus le risque de crédit notamment.

**I) FICHIER CENTRAL DES CHEQUES (FCC)** :

Il a été crée dans le but de renforcer la sécurité sur ce moyen de paiements. Y sont inscrits les informations relatives aux incidents de paiements comme l'émission de chèques sans provision, interdictions judiciaires relatives à l'émission de cheques.

**A) Fichier des Incidents de Remboursement des Crédit aux Particuliers (FICP) :**

Le FICP a pour objectif principal d'offrir aux banques des éléments d'appréciation sur les difficultés rencontrées par les particuliers pour faire face à leurs engagements. Il récence les incidents qui se traduisent par des impayés sur un crédit.

**B) Fichier Bancaire des Entreprises : (FIBEN) :**

Le FIBEN est une base de données qui a comme population les personnes morales (sociétés ou entreprises individuelles) et physiques. Il dispose des informations de nature diverse comme la présentation de la structure (dénomination, nature juridique, dirigeants, ...), de données comptables et financières, les incidents sur les effets et les risques déclarés par les banques et établissements de crédit.

Dans la zone UEMOA, ces fichiers sont à l état de projet mais convergent dans le même ordre de réflexion.

De façon générale, la gestion externe du risque de crédit ne participe pas activement à la gestion proprement dite au sein de la banque mais rend celle-ci plus attentive dans l'octroi des crédits. Dans le chapitre qui suit nous allons entreprendre l'explication des modèles internes de gestion du risque de crédit afin de mieux cerner les traitements que la banque peut opérer pour contrecarrer les effets néfastes du risque de crédit.

**CHAPITRE 3 : LA GESTION INTERNE :**

La mesure du risque de crédit sur les entreprises est en enjeu important qu'il s'agisse des besoins traditionnels comme le crédit bancaire aux entreprises ou les besoins émergents générés par des nouveaux instruments comme la titrisation des créances ou des nouvelles règles de solvabilité bancaire (ratio MAC DONOUGH).

La gestion quantitative du risque de crédit s'est développée tardivement du fait de l'inexistence ou de la faiblesse des bases de données et de la complexité qu'elle engendre.

Cette gestion est aujourd'hui en pleine expansion à cause :

- du développement de nouveaux instruments de transfert du risque de crédit (dérivés de crédit, titrisation), et du goût des investissements pour ces vecteurs de placement,

- de l'adaptation de modèles statistiques,

- de l'évolution de la réglementation prudentielle des banques.

Il convient de rappeler que les systèmes internes de gestion du risque doivent répondre aux critères que sont :

- les exigences minimales pour l'approbation de l'approche fondée sur la notation interne : en fait, la banque doit montrer à son autorité de contrôle qu'elle répond aux exigences minimums c'est-à-dire :

Qu'elle fait une bonne classification des prêts de son portefeuille avec les différentes caractéristiques du risque de crédit,

Qu'elle dispose d'une structure globale de notation efficace des catégories de risques de crédit, d'organe de surveillance et de règles relatives au processus d'évaluation du risque mais également de systèmes informatiques performant pour une collecte des données,

- les normes minimales pour l'estimation des probabilités de défaut par le biais d'informations disponibles sur des bases de données informatisées permettant d'élaborer des modèles statistiques de défaillance.

Des modèles de gestion sont développés et dans la plupart des cas ils se basent sur la probabilité de défaut de paiement ou de changement de rating.

Nous allons étudier d'abord des méthodes qualifiées de traditionnelles avant de présenter les nouveaux instruments de gestion du risque de crédit.

**SECTION 1 : L'ANALYSE TRADITIONNELLE :**

On parle d'analyse traditionnelle lorsque les banques se contentaient de faire une analyse financière des crédits au cas par cas pour apprécier le risque de crédit. Et devant des réponses inadéquates à leurs interrogations, elles se sont tournées vers les agences de notation pour tenter de répondre à leurs inquiétudes concernant une mesure adéquate du risque de crédit.

Nous allons d'abord rappeler brièvement les principes de l'analyse financière avant de développer la réponse des agences de notation.

**I) L'ANALYSE FINANCIERE** :

L'évaluation du risque de crédit se faisait traditionnellement sur la base des états financiers des débiteurs. Si ceux-ci en disposaient pas, le comité de crédit octroi le crédit sur la base d'autres documents (bulletins de salaire, contrat de travail, ...) et de critères.

Cette analyse financière se faisait selon le modèle financier ou fonctionnel du bilan de l'entreprise. Elle avait essentiellement pour objectif de vérifier si les ratios correspondaient aux normes internationales définies par le secteur donné. C'est un atout pour l'entreprise qui sollicite le prêt.

Après cette analyse des états financiers de l'entreprise, le comité de crédit de la banque prenait la décision finale. Mais, il convient de remarquer que cette méthode n'a pas tardé à montrer des insuffisances. Ce a poussé les banques à se tourner vers les agences de notation qui ont trouvé une façon originale d'analyser le risque de crédit sur une autre base le rating.

**II) LE RATING** :

L'évaluation du risque de crédit s'est traduite par une notation individuelle des entreprises en sus de l'analyse financière. Cette notation apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers sur la base de critères :

· quantitatif comme le taux de croissance du chiffre d'affaires, le résultat positif, etc.

· qualitatif comme le management, le niveau de centralisation,...

Ces évaluations faites par des agences externes (Moody's, Standard & Poors, ...) ont rendu la mesure du risque de crédit universelle mais présentent l'inconvénient d'une appréciation globale de l'entreprise.

Pour contourner cet élément, les banques vont envoyer leurs portefeuilles de crédit après des agences qui donnent une notation toujours individuelle à chaque entreprise sur la base de ses états financiers. Si l'emprunteur n'en dispose pas, d'autres critères sont utilisés comme : (quotité saisissable, nombre d'année avant la retraite, ...) pour développer l'analyse et l'affiner.

Dans le but de renforcer l'appréciation du risque crédit, les banques vont les compléter l'analyse financière et les systèmes de notation externe par des bases de données par exemple le FIBEN) et ratios par secteur pour plus tard, adopter un système interne de notation ou rating interne.

En effet, dans le monde bancaire, no note l'apparition de nouveaux besoins concernant l'appréciation des phénomènes de défaillance et la qualité de l'analyse risque de crédit sur les entreprises.

Les institutions pour mieux gérer le risque de crédit, procèdent à une centralisation des informations pour produire de statistiques sur les risques. Ce qui apporte à la profession une réponse liée à ce besoin. Cette cotation liée au risque utilise les critères suivants pour être plus efficace et moins discriminative surtout pour les PME - PMI.

  le poids économique,

  les encours du crédit bancaire,

  la déclaration des impayés sur effet,

  les informations sur les dirigeants.

Le rating présente des risques au niveau de la banque car elle correspond à une évaluation à un temps donné t. En effet, il peut arriver que des clients de la banque transitent d'une position de rating vers une autre. C'est pourquoi il faut un suivi constant des emprunteurs pour maitriser ce phénomène de transition.

L'analyse traditionnelle a une faiblesse liée à l'appréciation de chaque crédit au cas par cas, transaction par transaction. Cette analyse voudrait que chaque crédit soit évalué fondamentale par un comité ad hoc pour son acceptation ou son rejet. Et une fois que le prêt est accordé, il s'ajoute autres crédits déjà consentis qui suivent le cours normal à savoir un amortissement naturel.

Or il existe lien étroit entre tous les crédits plus précisément entre les emprunteurs, les secteurs, ... ceci faisait que la défaillance d'un emprunteur ou d'un secteur donné, tous les autres crédits deviennent fragiles d'où le développement d'une analyse moderne basée sur le portefeuille.

**SECTION 2 :L'ANALYSE PORTEFEUILLE ET LES TECHNIQUES MODERNES :**

L'analyse portefeuille interne est utilisée pour limiter les impacts de l'effet de concentration dans un portefeuille de crédit d'une banque. Elle s'applique sur la base de ratios qui visent à assurer de la bonne qualité des crédits distribués par la banque. Il s'agira pour la banque de mesurer le risque additionnel qui s'ajoute au risque global du portefeuille dans le cadre d'un octroi de crédit ou de renouvellement d'une ligne de crédit pour optimiser l'allocation des ressources affectées au crédit.

Cette analyse revêt une importance capitale car prenant de l'effet de diversification que les banques opèrent dans leurs activités. Par ailleurs, l'introduction de l'analyse du portefeuille, répond aux exigences de respect des normes prudentielles relatives à l'allocation des ressources exigées par le comité de Bâle.

Dans une optique de performance, les banques ont emprunté les applications des méthodes du marché financier pour mesurer le risque de crédit. Ces techniques sont dites modernes car elles rentrent dans une optique de «  quantification », de détection des risques de crédit et de mesure de l'impact d'un nouveau crédit sur le portefeuille.

L'analyse quantitative constitue un progrès important dans les méthodes de gestion du risque et présente les avantages suivants :

- elle permet de connaître les crédits générateurs de risque et de quantifier leur risque

- c'est une mesure du risque sur plusieurs crédits, ce qui autorise des comparaisons

- elle tient compte de la corrélation entre les sources de risque de crédit, ce qui contribue à donner une indication synthétique pertinente du risque pris par la banque sur l'ensemble des ses crédits.

- Elle permet de définir une stratégie claire vis-à-vis des risques de crédits et vis-à-vis du risque global (respect des contraintes réglementaires ou de la stratégie vis-à-vis du risque)

- Elle également une gestion journalière du risque de crédit sur la base d'information internes (impayés par exemple) et externe (nouvel entrant dans le secteur par exemple)

Nous allons présenter les techniques les plus usitées dans le cadre de la gestion interne du risque de crédit.

**I) LE MODELE KMV :**

Ce modèle se base sur la recherche d'explication de l'événement de défaut.

L'explication repose par exemple sur une modélisation de la valeur de firme. En effet, KMV a émis l'hypothèse qu'une entreprise s'approche du défaut lorsque la valeur de ses actifs descend en dessous de la valeur comptable de la dette. La détermination de la probabilité de défaut s'appuie donc sur une modélisation de la valeur des actifs, permet ainsi d'établir une distribution, à chaque instant futur, de l'écart entre la valeur des actifs et la valeur de dette.

Les auteurs du modèle estiment que sur la base d'une observation historique, le défaut ne survient que dès que la valeur des actifs franchit à la baisse le seuil de la valeur comptable de la dette mais à un niveau plus bas, appelé « seuil de défaut ». La distribution pertinente estimée par KMV est en conséquence celle de l'écart entre la valeur des actifs et le seuil de défaut. La densité de probabilité attachée aux valeurs négatives de cet écart est la vraie mesure de la probabilité de défaut.

Ce modèle soulève deux grands types de questions :

- le paramétrage : comment estimer la valeur des actifs et sa volatilité ? comment estimer le seuil de défaut ?

- la modélisation de la constatation du défaut rend elle correctement de la réalité ?

La valeur des actifs est une variable dominante du modèle. En fait, l'hypothèse de base est que le défaut se produit lorsque cette valeur descend en dessous de la valeur comptable de dette ; à un niveau inferieur appelé seuil de défaut

Le défaut se produit lorsque :

< 0 ; avec

Seuil de défaut < valeur comptable de la dette

· valeur des actifs est supposée égale à la valeur actuelle, calculée sur une durée de vie infinie des flux opérationnels futurs génèrent par l'entreprise.

Si l'entreprise n'est pas cotée, l'estimation est difficile et le paramétrage de son évolution dans le temps ne peut se faire que sur l'analyse historique.

Le KMV donne une réponse à cette inquiétude construite sur la théorie des options. L'hypothèse est qu'une action est assimilée à un call sur la valeur des actifs d »une firme, dont le prix d'exercice est la valeur de la dette. Cette équivalence repose sur le fait que les actionnaires ne sont pas obligés de verser la différence entre la valeur des actifs liquidés et la valeur de la dette, si elle est négative. En effet, les actionnaires ont le droit de rembourser les créanciers et de liquider les actifs de la firme. L'opération s'accompagne d'un flux (play-off) égale à Max (0, valeur des actifs - valeur de la dette) c'est-à-dire un pay off strictement équivalent à celui de l'achat d'un call sur la valeur des actifs, de prix d'exercice de la valeur comptable de la dette.

La baisse du pay off est donc limitée à 0, et le gain est illimité, tel celui d'une option

S -------------- (Vt - D) si Vt < D ;

0 si Vt < D

D est le prix du call, donnant le droit d'acheter les actifs de la firme à la valeur comptable de la dette. Ce qui entraine que le prix de l'action est celui d'un call de prix d'exercice D, de durée de vie infinie et dont la valorisation dépend du niveau initial de la valeur des actifs et de la volatilité3 des ses valeurs.

L'estimation de la valeur des actifs et de sa volatilité repose sur l'établissement de deux équations :

(1) exprime une fonction de la volatilité de la valeur des actifs et de la valeur des actifs elle-même

ó s = f1 (óv, V)

(2) exprime le cours de l'action par la formule théorique d'un call sur la valeur des actifs, qui dépend de cette variable et de sa volatilité.

S = f1 (av, V)

Soit ce système qui admet comme couple unique de solutions (óv et V) qui sont des variables que l'on cherche à estimer.

Le processus d'évolution des actifs conduit donc à estimer la Vt, valeur des actifs à l'échéance et permet d'établir la distribution de la valeur des actifs à une échéance T et pour un seuil de défaut fixé et constant. La probabilité de défaut, autrement dit la probabilité que la valeur des actifs Vt soit inferieure au seuil de défaut D à une échéance T s'exprime sous la forme :

P = [ln (D/Vt) + (0,5× ó²× T)] /ó

Ainsi dans ce modèle, la probabilité de défaut est une fonction croissante de la volatilité des actifs et de l'horizon de risque.

**II) CREDIT METRICS DE JP MORGAN**

Crédit Metrics modélise l'évolution du spread de chaque crédit en supposant que celui-ci dépend du niveau de rating de ce crédit. Deux crédits de même rating mais d'emprunteurs différents, seront supposés avoir le même spread.

La mise en oeuvre de méthode repose sur :

- une attribution d'une notation a chaque crédit en fonction de sa solvabilité présumée. Cette notation peut être par exemple celle des agences de notation spécialisées (Standard & Poors Moody s.....) ou une notation interne ;

- la détermination d'une matrice de transition. Cette matrice consiste à donner pour un crédit auquel on a attribué un rating actuel, les différents ratings potentiels de ce crédit à un horizon donné, ainsi que les probabilités associées de se trouver dans cet état. Cette matrice peut être obtenue à partir des matrices historiques des agences ou peut être établie par estimation statistique ;

- à chaque rating, on attribue une courbe des taux en prenant en compte le risque spécifique de cette catégorie de rating par rapport à un crédit sans risque de crédit. Cette courbe des taux peut être déterminée à partir d'un panel de crédit ayant ce rating ;

- il faut également attribuer à chaque crédit un taux de recouvrement en cas faillite.

La méthode permet également de se baser sur l'espérance et la volatilité du taux de recouvrement correspondant au rating et à la séniorité de la dette (hiérarchisation fondée sur l'ancienneté dans le portefeuille).

Présentons la matrice de transition qui est un outil privilégié d'estimation des probabilités conditionnelles de défaut sur l'horizon d'un an d'un panel de crédit :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| RATING | AAA | AA | A | BBB | BB | B | CCC | DEFAUT |
| AAA | 90,81% | 8,33% | 0,68% | 0,06% | 0,12% | 0,00% | 0,00% | 0, 00% |
| AA | 0,70% | 90,65% | 7,79% | 0,64% | 0,06% | 0,14% | 0,02% | 0,00% |
| A | 0,09% | 2,27% | 91,05% | 5,52% | 0,74% | 0,26% | 0,01% | 0,06% |
| BBB | 0,02% | 0,33% | 5,95% | 86,93% | 5,30% | 1,17% | 0,12% | 0,18% |
| BB | 0,02% | 0,14% | 0,67% | 7,73% | 80,53% | 8,84% | 1,00% | 1,06% |
| B | 0,11% | 0,11% | 0,24% | 0,43% | 6,48% | 83,46% | 4,08% | 5,20% |
| CCC | 0,22% | 0,00% | 0,22% | 1,30% | 2,38% | 5,00% | 64,85% | 19,79% |
|

Notation Initiale Notation potentielle dans un an Probabilité

AAA............................... 0,02%

AA.................................... 0,33%

A......................................... 5,95%

BBB...................................... 86,93%

BB......................................... 5,30%

B............................................ 1,17%

CCC......................................... 0,12%

D............................................. 0,18%

Si nous prenons le cas d'un crédit noté initialement BBB après une période d'un an est de 86,93%, celle de devenir B est de 1,17%, celle de faire défaut est 0,18%.

**III) LES SYSTEMES EXPERTS** : **L'exemple de la méthode VALUE AT RISK (VAR)** :

Elle est une mesure de la perte maximale encourue sur un horizon donné, assortie d'une probabilité. Ces pertes sont mesurées sur un horizon pertinent par l'évolution de la valeur de marché des composants du portefeuille pendant un intervalle de temps pertinent. L'évolution est fonction de mouvements de diverses sources appelées facteurs de risque.

Le calcul de la Var, perte potentielle enregistrée sur le portefeuille en cas de scenario défavorable de marchés sur un horizon (réglementaire) de dix (10) jours, permet de disposer d'une représentation agrégée et instantanée des risques, et de confronter en temps réels le risque ainsi mesuré à une limite globale ou perte de confiance donnée.

Le calcul de la VaR répond à un principe :

« Les pertes futures sont divisées en deux catégories : les pertes statistiques (moyenne des pertes) qui sont inévitables à long terme et les déviations possibles au delà de la moyenne des pertes. La loi des grands nombres indique que ces pertes surviendront tôt ou tard. Ainsi soit ces pertes sont incluses dans le capital requis, soit elles sont retranchées des résultats ».

Il s'agit de déterminer le niveau de :

- pertes moyennes

- pertes futures.

Et le problème est de disposer d'un capital suffisant qui permet de couvrir les déviations défavorables des pertes observées au delà de la moyenne. Ce sont donc les principes de mesure de ces déviations qui constituent ce que l'on appelle « Valeur à Risque » ou VaR. donc on procède à une distribution de probabilité pour définir quel niveau des pertes potentielles ne sera dépassé que dans une fraction faible des cas. Cette fraction est appelée Seuil de tolérance pour le risque. Ceci étant, l'information sur le risque devient la clé de ces mesures.

La VaR d'un crédit pour une durée t et le niveau de probabilité q, se définit comme un montant noté VaRq tel que la perte encourue durant l'intervalle [0, t] (10jours réglementaires) ne dépasse VaR qu'avec une probabilité (1- q) (les valeurs sont compris 90%, 95%, 99%).

P [Vt > VaRq] = 1-q ou P [Vt VaRq] = q

Vt étant les différentes pertes attribuées à ses crédits et les échéances liées à ses pertes. La variation des montants des pertes ne dépasse la VaRq (perte encourue durant la même période) qu'avec une probabilité 1- q

Si ces pertes suivent une loi normale, l'expression devient :

|  |
| --- |
| **Vt - E (Vt) VaRq - E (Vt)**  **P [---------------- ---------------] = q**  **ó (Vt) ó (Vt)** |
|

E (.) : espérance et ó (.) l'écart type de la loi normale

Le quantile de la loi normale est noté :

VaRq - E (Vt)

Zp = --------------

ó (Vt)

La VaR relative s'écrit : VaRq(V) = E (Vt) + Z p × ó ( Vt)

Si l'on s'intéresse qu'au risque de perte en négligeant les anticipations des variations (l'espérance), la formule se simplifie et donne

VaRq (V) = Z p × ó ( Vt)

Cette dernières dite VaR absolue et est souvent privilégié car il est très difficile pour une courte période de prévoir la variation moyenne des crédits de même que le signe de la variation. Donc l'hypothèse d'une variation nulle n'est donc pas absurde.

Exemple : pour un portefeuille donné, le montant des variations des pertes moyennes est de 10000 F par période avec un écart type de 20000F.

Calculons la VaR absolue et relative à 95%.

Solution

V suit une loi normale N (0,1)

VaR95%

**Vt - E (Vt) VaRq - E (Vt)**

**Or q = P [----------------- ----------------- = ZP]**

**ó (Vt) ó (Vt)**

**Vt - 0**

**= p [------------------ Z p] = 95%**

**1**

**= F (Zq) = 0,95**

D'après la table on peut lire pour une probabilité égale à 0,95 pour Zq < Vt Zq = 1,65

Or Vt Zq donc Zq est négative ce qui lui donne la valeur Zq = - 1,65

**La valeur relative** :

VaR95% = 10000 + Zq 20000 (VaR relative)

VaR95% = 10000 - 1,65\*20000 = - 23000

VaR95% = - 23000 signifie que la banque n'a que 5% de chance de perdre 23000

**La valeur absolue** :

VaR95% = -1,65 \* 20000 = - 33000

VaR95% = - 33000 signifie que la perte espérée en fin de période n'a que 5% de chance de dépasser 33000.

La VaR exigée par le comité de Bâle est une VaR pour 10jours à 99% avec une VaR de référence. Ce qui fait que :

**Zq99%**

**VaR99% (Bâle) = v10 × --------------- × VaR référence**

**Z références.**

Prenons l'exemple d'une VaR à 95% référence de 50000 qui est journalière et calculons VaR(Bâle) = racine carré 10× (2,33/ 1,65) × 50000 = 222500.

**Exemple 2 :** une banque détient un portefeuille de rating A. Les statistiques de défaut associé à ce rating sont : un taux de défaillance moyen de 1% et une volatilité annuelle dans le temps de 1,5% et la « la casse statistique » sera de 1% de l'encours soit 10.

La volatilité des pertes est de 1,5% × 1000 = 15. Supposons que la perte en cas de défaut est de 100% c'est-à-dire qu'il n'y a aucune récupération.

L'usage est d'exprimer une perte potentielle comme multiple de cette volatilité.

La démarche peut être illustrée comme suit. Nous supposons d'abord que la distribution des pertes est connue ou estimée. Si cette distribution était  « normale » (la loi des grands nombres), il y aurait environ 2,5 chances sur 100 pour que dépasse 1,96fois la volatilité. Dans ce cas, les pertes potentielles au seuil de tolérance de 2,5%sont de 1,96\* 15= 30 environ. Finalement, le capital économique (qui est la VaR) est de 30s'il ne couvre que les déviations au delà de la moyenne, la « casse statistique » étant déduite des revenus. Rappelons que les fonds propres réglementaires sont de 80 (8%× 1000) pour des risques privés.

Bien entendu, toute la difficulté réside dans le choix du multiple, dont la précision peut être illusoire, surtout si l'on cherche à évaluer des événements rares. L'accroissement de la richesse des bases existantes et les apports opérationnels des modèles prennent alors toute leur importance.

L'application de la méthode VaR pose quatre (4) problèmes :

§ l'ajustement des performances pour le risque : il s'agira de voir si le capital économique octroyé à la perte est couvert par les revenus des dettes (frais généraux + intérêt + commissions + ...) ;

§ la quantification de l'effet de diversification au moyen d'une VaR crédit : voir comment mesurer l'économie des risques (fonds propres) en cas de diversification dans un portefeuille de credit. Mais, il faut voir que les risques dans un portefeuille ne s'additionnent pas arithmétiquement et le total des risques est inferieur à la somme des risques ;

§ la fixation des limites : comment la banque va redistribuer ses engagements entre les divers crédits dont elle dispose en tenant compte de la perte potentielle tout en respectant les exigences de fonds propres (ratio de Cooke) et une rentabilité suffisante ;

§ le sens d'une « optimisation » au niveau d'un portefeuille de crédit : comment gérer une optimisation « quantitative » du couple risque-rentabilité.

En résume, la VaR permet une gestion et un contrôle intégré des risques de la banque fondée sur la perte maximale. Le management doit mettre en place ou repenser la procédure d'allocation du capital pour les différents types de crédit.

Cette méthode est complète par la RAROC qui intervient en réponse au problème n°1 soulevé ci-dessus.

Pour mesurer la performance ajustée pour le risque de crédit, on utilise un autre ratio qui est connu sous le nom de RAROC ou « Risk Adjusted Return On Capital ».

**IV) RAROC RISK ADJUSTED RETURN ON CAPITAL OU LA RENTABILITE AJUSTEE DU RISQUE, RAPPORTEE AU CAPITAL REGLEMENTAIRE**

Lancé dans les années 80 par la Bankers Trust (absorbée depuis par la Deutsche Bank), le modèle RAROC est une méthode d'analyse utilisée maintenant par la plupart des grands établissements de crédit du monde entier.

L'idée derrière le modèle RAROC consiste à rapporter un rendement net à un capital économique alloué et éventuellement comparer cette performance au coût du capital de la banque. Il s'agira de calculer le ratio du produit financier sur une mesure du risque.

**Revenus - Couts - Perte moyenne Revenus nets**

**RAROC = --------------------------- = ---------------------**

**Fonds propres en risque Fonds propres en risque**

Un crédit n'est accordé que si le RAROC atteint un niveau supérieur au coutt de capital de la banque. A défaut d'atteindre ce taux de référence, le chargé de clientèle doit ajuster les conditions du prêt pour le rendre plu rentable.

Cette méthode présente les limites à savoir :

· l'identification exacte des revenus et leurs actualisations. Ce qui suppose une saisie des flux de qualité et une structure par terme des spread (marges) pertinente.

· Une allocation des coûts sur chaque facilité de crédit qui doit être mise en place ;

· La méthode optimale d'allocation d'une quote part du capital économique à la facilité de crédit ou un client à partir des données que l'on dispose sur ce dernier sachant que le capital économique global concerne l'ensemble du portefeuille de crédit et en tenant compte du risque de corrélation des défauts ;

· Le problème de la qualité des informations collectées à partir de la base de données risque utilisé.

Malgré les insuffisances que soulève cette méthode, on utilise une application de celui-ci avec « la durée » pour mesurer le risque.

**P = - D p × P × ( R /1+t)**

**P** : unité monétaire du risque ou montant de la perte

**D P :** durée du prêt

**P** : le montant du prêt

**R / 1+ t** : variation anticipée de la prime de risque

Prenons l'exemple suivant : soit un prêt de 1 000 000 de francs CFA, calcule la variation de la prime sachant un taux du marché de 10% et une durée de 2,7 ans :

**P = - D p × P × ( R /1+t)**

**AN: P = - (2,7) (1 000 000) × [0,011/ (1+10%)]**

**= - 27000 F CFA**

Donc avec ce prêt à un montant nominal de 1000000, on peut s'attendre à une perte de 27000 Francs en cas de chute de la qualité de crédit de l'emprunteur. Cette est appelée «  fonds propres en risque »

Maintenant, pour savoir si ce prêt doit être accordé ou rejeté, il faut estimer les revenus à percevoir.

Supposons que :

- Marge actualisée sur le prêt de 0,2%

- Commissions actualisées 0,1%.

Calculons les revenus nets du prêt

Revenus nets sont évalués à : Marge actualisée + Commissions actualisée

Revenus nets = (0,2%×1000000) + (0,1%×1000000)

Revenus nets = 3000

**3000**

**Le RAROC = --------- = 11,1%**

**27000**

Si le 11,1% est supérieur au RAROC de référence de la banque, on accorde le prêt. Sinon le prêt est rejeté et le chargé de la clientèle doit trouver un moyen d'augmenter les revenus pour faire passer le crédit de son client auprès du comité du risque.

**V) LE SCORING**

Cette méthode vise à obtenir rapidement une première indication sur le degré de vulnérabilité d'une entreprise appartenant à un secteur donné. Le score établi pour une entreprise indique une classe de risque de défaillance dans laquelle elle se situe. En effet, au score on associe une probabilité de defaillance, de normalité ou de risque. La fonction score utilisée est fonction discriminante de la forme :

**Z = R1 + a2 R2+...+ an Rn +B**

Où

- les ai sont des coefficients de pondérations ;

- les Ri sont les valeurs des ratios retenus pour leurs caractères particulièrement discriminant ;

- B est une constante ;

Par exemple pour une entreprise donnée les ratios retenus peuvent être :

R1 : frais financiers / résultat d'exploitation

R2 : couverture des capitaux investis

R3 : la capacité de remboursement

R5 : le délai crédit - fournisseur ...

Les deux premiers à eux seuls peuvent avoir un pouvoir discriminant d'environ 50%dans toute la fonction Z.

La méthode des scores permet de situer l'entreprise dans un secteur ou dans un portefeuille vis-à-vis des risques futurs de dégradation sur plusieurs périodes.

Exemple : Score Conan / Holder se présente comme suit

5 ratios :

**R1 = EBE / Endettement Global**

**R2 = Capitaux permanents / total Bilan**

**R3 = VRD / Total Bilan**

**R4 = Frais financiers  / CAHT**

**R5 = Frais de personnel / VA**

Score (S) s'exprime:

**S = 0,24 R1 + 0,22 R2 + 0,16 R3 - 0,87 R4 - 0,10 R5**

Le calcul du score abouti au diagnostic suivant:

S < 4 : risque élevé

4 < S < 9 : risque à surveiller

S > 9 : bon risque

Ces méthodes mettent l'évidence sur l'importance des statistiques surtout pour la définition des probabilités de défaut. Dans notre environnement, il se pose le problème de statistiques sur les entreprises même au niveau des banques primaires. Ce qui nous pousse à dire que les techniques modernes sont un peu trop en avance sur la gestion du risque de crédit faite actuellement dans nos banques. Néanmoins, la méthode RAROC apparaît comme le plus adéquat pour notre environnement mais faudrait il que la banque puisse définir son RAROC de base qui est un seuil en deçà duquel la banque ne peut accorder de crédit et les difficultés de la mise en place de ses modèles internes qui sont la détermination :

· La nature de l'événement de crédit qui peut être : le défaut, le changement de rating, la dévaluation etc. il y a en conséquence nécessité de déterminer la nature du risque couvert par les fonds propres avant de procéder à la modélisation ;

· L'horizon du risque de crédit : la réglementation bancaire internationale impose un horizon moyen de dix jours ouvrés ou la banque estime du risque de crédit ;

· La mesure des probabilités de défaut ou de changement de rating : qui sont l'une des principales variables d'entrée des modèles dévaluation du risque de crédit ;

· Les modalités d'agrégation du risque de crédit : l'agrégation intervient à deux niveaux sur les hors bilan et les crédits qui peuvent être juridiquement compensées cas de défaut

Elle pose également un problème lié à la modélisation (le choix de facteurs pertinents, modélisation de l'évolution des facteurs de risque), la détermination des sensibilités au risque et la mesure du risque.

Toutes ces méthodes sont elles mures pour adoptées dans l'environnement bancaire d'aujourd'hui. En fait, elles posent un problème de confrontation entre une politique commerciale et une optimisation du portefeuille de prêt. Or, la relation clientèle implique une stabilité à priori incompatible avec des calculs purement financiers. A la limite ce qu'il est possible de faire c'est d'intégrer ses deux fonctions dans l'entreprise pour créer ce que l'on appelle Gestionnaire de Portefeuille de Crédit dont le métier sera de gérer les questions relatives au risque de crédit (coût, niveau de risque, capital à allouer aux pertes potentielles, ...).

La gestion du risque de crédit variera d'une banque à l'autre ; toutefois, un programme complet de gestion du risque de crédit doit prévoir :

· le repérage des risques de crédit auxquels la banque est exposée, ou pourrait l'être, (au bilan ou hors bilan) dans le cadre de ses opérations de prêt, de même que l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques visant à gérer et à contrôler efficacement ces risques ;

· l'élaboration et la mise en oeuvre des mécanismes efficaces d'octroi de crédit, de préparation des documents et de recouvrements ;

· l'élaboration et la mise en oeuvre des mécanismes complets de surveillance et de contrôle de la nature, des caractéristiques et de la qualité d portefeuille de crédit ;

· l'élaboration de méthodes de gestion des risques de crédit.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut d'abord bien circonscrire et évaluer les risques associés aux opérations de prêt et de placement de la société ; puis, il faut élaborer, consigner officiellement par écrit et mettre en oeuvre des politiques claires énonçant les paramètres nécessaires au contrôle de ce risque.

Il importe également de toujours respecter les normes en matière de gestion du risque de crédit, indépendamment des pressions subies pour accroitre la rentabilité. Des impératifs du marketing et de l'exercice d'un milieu financier beaucoup plus complexe.

La gestion du risque de crédit est un élément fondamental d'une gestion saine et prudente dans l'activité bancaire. Elle nécessite l'établissement de politiques et mécanismes afin de gérer avec prudence le rapport risque / rendement sous divers aspects tels que la qualité, la concentration, les devises, les échéances, les garanties réelles et le type de facilité de crédit.

**CONCLUSION :**

Le risque existe et existera toujours. Il ne doit pas pour autant figer les banques dans l'attentisme. Il n'ya pas de développement sans entreprises et il n'ya pas d'entreprise sans crédit. Les banques veulent bien prendre des risques mais il appartient aux autorités étatiques de veiller à ce que le sel ne transforme en vinaigre car la catastrophe de l'Etat sera la catastrophe des banques, les sinistres bancaires seront autant de sinistres pour l'Etat (le cas de la crise financière de 2008 où on peut tirer les causes dans l'octroi des crédits de manière laxiste et imprudente).

La conséquence est inhérente au crédit ; il ne peut être totalement éliminé. Tout le jeu consiste à prendre de bons risques, des risques normaux. Un risque peut être considéré normal lorsque son appréciation s'effectue à partir de normes généralement admises dans la profession.

La conscience du risque doit émerger de toute l'activité de la banque et avant tout, s'intégrer pleinement dans la démarche professionnelle quotidienne de ses collaborateurs. Bien sur de nouveau les questions organisationnelles, la patience des structures décisionnelles sont fondamentales tandis que la formation d'équipes efficaces et la spécialisation de certains agents dans les activités de contrôle des risques apparaissent comme essentielles, comme les systèmes de contrôle et de régulation (la faillite de ces systèmes de contrôle et régulation est aussi l'une des causes de la crise financière de 2008). Mais il faut que la culture du risque acquière une portée plus générale, en touchant l'ensemble du personnel. Il doit y avoir, à tout niveau et en permanence un reflexe sur ce plan, une très forte capacité de réaction face à l'incertitude et ses conséquences défavorables.

On l'a dit, il n'y a pas de modèle unique ; chaque établissement bancaire doit rechercher lui- même une très marge gamme de possibilité, les solutions les mieux adaptées à son activité, ses structures, ses ressources, sa culture. Il faut faire adapter les risques tant bien les procédures efficaces qui permettent de maitriser les risques tant en amont qu'en aval. Il faut également savoir partager les risques avec d'autres établissements et nouer des partenaires notamment pour offrir certains à sa clientèle mais sans assurer tous les risques afférents.

L'avenir est sans doute à la formation d'alliance multiple et à la constitution des réseaux plus ou moins larges et diversement structurés. La meilleure vertu ne serait elle pas alors à l'imagination ? Ainsi, on peut estimer que les établissements qui recherchent l'excellence dans cette voie, qui donc acceptera les contraintes de discipline et de rigueur qui résultent de la montée des risques, seront capables d'affronter avec moins d'angoisse un monde devenu bien plus dangereux pour l'activité bancaire.

Mais sans se presser attendons les conclusions qui sortiront lors de la réunion des 20 pays les plus industrialisés appelés G 20 qui se tiendra à Washington en mi novembre où une redéfinition du système financier international n'est pas à écarter.

**BIBLIOGRAPHIE**

1- JACQUES FERRONIERE - EMMANUEL DE CHILLAZ

Les opérations de banques (p. 248- 260)

6ieme EDITION, DALLOZ

2- JOSETTE ET MAX PEYRARD

Dictionnaire de Finance

2eme édition, VUIBERT (p .221- 233)

3- Les conférences GERARD - PARIZEAU

1ere conférence sur la gestion du risque de crédit et la stabilité du système financier international

Animé par MICHEL CROUHY 4 avril 2000 SERIE HEC

4- BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIERES CANADA

Code de pratiques commerciales et financières saines ... gestion du risque de crédit. février 1998

5 - RAPPORT ANNUEL DE LA BECEAO

6- JEAN YVES EGLEM - ANDRE PHILLIPS - CHRISTIAN ET CHRISTIANE RAULET Analyse comptable et financière

9ieme édition dunod Paris 2002(p. 55- 82)

7- DISPOSITIF PRUDENTIEL APPLICABLE AUX BANQUES ET AUX ETABLISSEMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Version janvier 2000

8- AVIS AUX BANQUES ET ETABLISSEMENTS N° 4/ AC/02 RELATIF AU DISPOSITIF DES ACCORDS DE CLASSEMENT.

**WEBographie**

[www.banking](http://www.banking) today.ch

www.marchés-financjers.net

[www.ubs.com](http://www.ubs.com)

[www.bceao.int](http://www.bceao.int)

[www.izf.net](http://www.izf.net)

[www.leschos](http://www.leschos) .fr

www.google.fr